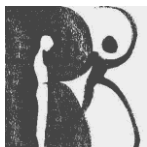


Problématique de l'appartenance :

Le conflit, les déplacements, la terre et l'identité au Nord-Kivu, République Démocratique du Congo



CITOYENNETE ET DEPLACEMENT DES POPULATIONS DANS LA REGION DES GRANDS LACS
DOCUMENT DE TRAVAIL N° 3
MARS 2010



International Refugee
Rights Initiative



Social Science
Research Council

Base du document

Cette étude est le résultat d'un effort coordonné entre le personnel de l'International Refugee Rights Initiative (IRRI) et du Social Science Research Council (SSRC).

L'étude sur le terrain a été réalisée par Joseph Okumu et Kibukila Ben Bonome, et le document a été rédigé par Dr. Lucy Hovil de l'IRRI. Deirdre Clancy et Olivia Bueno de l'IRRI, Josh DeWind du SSRC et Bronwen Manby de l'Open Society Justice Initiative l'ont relu et corrigé. L'équipe de recherche sur le terrain tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont participé à l'étude, notamment les personnes déplacées.

Documents de travail sur la Citoyenneté et le Déplacement des populations dans la région des Grands Lacs

Cette étude est la troisième d'une série de documents de travail réalisés dans le cadre d'un projet de collaboration entre l'International Refugee Rights Initiative, le Social Science Research Council, la société civile et des partenaires universitaires dans la région des Grands Lacs. L'objectif de ce projet est de mieux saisir les rapports entre les conflits sur la citoyenneté et l'appartenance dans la région des Grands Lacs et les déplacements forcés. En se basant sur les sciences sociales appliquées dans le cadre des droits de l'Homme, il cherche à comprendre quel est l'impact de la question de l'identité sur l'expérience des personnes déplacées avant, pendant et après leur déplacement. Les conclusions sont destinées à faciliter le développement de politiques régionales favorisant la réintégration sociale et politique des victimes de déplacements forcés, et ce en conciliant les différences entre identités socioculturelles et droits à la citoyenneté nationale qui nourrissent les conflits et l'exclusion sociale.

L'International Refugee Rights Initiative et le Social Science Research Council remercient l'Open Society Institute pour son soutien dans la réalisation de cette recherche.

Illustration de couverture : Camps de déplacés internes, Nord-Kivu, RDC (Lucy Hovil).

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	4
Encourager le débat pour aller de l'avant.....	7
Contexte.....	9
Méthodologie	9
Le conflit au Nord-Kivu	11
Les identités polarisées et la question de la citoyenneté	14
Les perceptions du conflit : Le point de vue des personnes déplacées.....	22
Une guerre d'origine externe	22
Les divisions internes	24
Une ethnicité renforcée.....	25
Les milices et le renforcement des divisions ethniques	28
L'héritage de la violence	29
L'identité congolaise : interaction de facteurs internes et externes	Error! Bookmark not defined.
Un antidote contre la violence.....	30
L'échec de l'Etat	32
Le retour	34
Conclusion	37

RESUME

Le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) semble insoluble. Depuis qu'un accord de paix a été signé en 2003, mettant officiellement fin à une décennie de guerre dans le pays, quelque deux millions de civils sont morts et des millions d'autres ont été forcés de fuir, créant l'une des pires catastrophes humanitaires au monde.

La province du Nord-Kivu a été le théâtre d'une grande partie des combats, avant et après l'accord de 2003. Bien que les conditions de sécurité se soient récemment améliorées et que des progrès aient été faits pour résoudre le conflit, comme le montre une série d'accords de paix consécutifs, les combats continuent et le risque d'une nouvelle détérioration des conditions de sécurité est manifeste.¹

Ce document vise mieux comprendre quelques-unes des dimensions de cette violence en analysant la manière dont le conflit est perçu par ceux qui le vivent et par ceux qui ont été obligés de le fuir. En se basant sur les témoignages (recueillis en juin et juillet 2009) de 157 réfugiés et déplacés internes qui ont dû fuir le Nord-Kivu ou ont été déplacés à l'intérieur de la province, cette étude examine l'interaction entre les notions d'identité, d'accès au pouvoir et d'accès aux ressources naturelles (dont la terre). A travers la manière dont les causes du conflit sont perçues par celles et ceux qui l'ont subi, elle explore les diverses voies potentielles vers la stabilité ainsi que la façon dont les réfugiés et les déplacés internes se préparent à leur retour.

Il n'est pas surprenant que nos conclusions reflètent les analyses de précédents conflits (ou de phases du conflit) en RDC par des intellectuels et des spécialistes qui ont souligné les dynamiques complexes d'inclusion et d'exclusion se trouvant au cœur de la violence. Le fait que ces mêmes dynamiques se retrouvent dans les récents affrontements montre que les forces cycliques qui attisent le conflit au niveau local n'ont pas été enrayerées, et ce malgré une série d'accords de paix, un engagement politique international significatif, des efforts de maintien de la paix et diverses initiatives militaires. Il est donc évident que les variations dans l'intensité des combats (une diminution des tensions entraînant un certain optimisme puis une reprise des combats) peuvent durer éternellement si l'on ne traite pas les causes profondes du conflit.

Nos principales conclusions sont les suivantes :

- *Au Congo, les causes du conflit étaient largement considérées comme externes plutôt qu'internes. La guerre était notamment perçue comme importée du Rwanda. Les personnes interrogées estiment que le conflit s'est étendu à l'est de la RDC au lendemain du génocide rwandais de 1994, avec l'arrivée de réfugiés et de génocidaires dans le pays. La pléthore de milices et de groupes rebelles qui ont ensuite proliféré se compose soit d'individus venus de l'extérieur, soit de groupes qui se sont formés pour se défendre contre ces envahisseurs rwandais. Bien que le Rwanda et le Congo ne soient pas officiellement en guerre et que les relations entre les deux pays s'apaisent, cette guerre est perçue comme un conflit « importé ».*
- *Définir le conflit comme externe au Congo a renforcé un sentiment profondément ancré selon lequel les communautés présumées sympathisantes ou alliées du Rwanda (particulièrement celles*

¹ L'accord le plus récent a été signé le 23 mars 2009.

parlant des variantes du kinyarwanda) sont forcément « étrangères ». Le conflit a donc souligné le caractère étranger de ce groupe.

- *La perception de ce conflit comme « externe » reflète à la fois la réalité de l'intervention étrangère en RDC et l'idée que certains groupes n'ont aucune légitimité à revendiquer leur appartenance au pays.* Par exemple, le fait que deux des principales milices belligérantes (le Congrès National pour la Défense du Peuple – CNDP² – et les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda – FDLR³) se soient respectivement associées aux identités pan-tutsie et pan-hutue présentes dans la région est perçu comme la preuve que, en un sens, les Hutus et les Tutsis ne sont pas Congolais, bien que certaines de ces populations soient présentes sur le territoire qui constitue aujourd'hui la RDC depuis avant l'indépendance. En effet, une grande partie des personnes interrogées ont suggéré que ceux qui parlent le kinyarwanda ne pourraient être considérés comme Congolais que s'ils renonçaient à leurs liens ethniques.
- *Les personnes interrogées ont également reconnu que ces scissions au niveau local étaient antérieures au génocide de 1994 et ont été instrumentées au cours de la guerre.* L'association des milices avec des groupes ethniques spécifiques a créé ou aggravé les tensions ethniques au sein des communautés : les allégeances ethniques sont considérées à la fois comme la cause et les moyens de la violence.
- *Dans le Nord-Kivu, il est crucial de prouver un statut légitime de « Congolais » au niveau local afin d'accéder au pouvoir et donc aux ressources naturelles.* Définir qui est réellement Congolais détermine notamment l'accès à la terre. C'est pourquoi les questions de citoyenneté, d'accès au pouvoir et de possession d'une terre sont intimement liées : on ne peut pleinement profiter d'une terre que l'on possède que lorsqu'on a les droits politiques ou l'accès au pouvoir qui permettent de la défendre, et tant au niveau local que national, ces droits politiques sont subordonnés à la reconnaissance de l'appartenance citoyenne.
- *Les personnes déplacées souhaitent désespérément rentrer.* Nombre d'entre elles vivent dans des conditions effroyables, avec une assistance limitée ou inexistante. Lorsque nous les avons interrogées, elles nous ont dit qu'elles rentreraient chez elles dès que les conditions de sécurité seraient suffisantes pour qu'elles puissent dormir dans leur maison et non plus se cacher la nuit dans la brousse environnante. De fait, des dizaines de milliers de personnes sont déjà rentrées. La plupart d'entre elles avaient l'intention de « retourner » à l'endroit qu'elles considèrent comme leur terre d'origine. Dans le cadre d'un retour potentiel, il est particulièrement important que les personnes déplacées puisse (ré)affirmer leurs droits en tant que citoyen : au moment du retour, les questions d'identité et d'appartenance risquent de devenir plus intenses.
- *La stratégie militaire de Kimia I visant à mettre un terme au conflit avec les FDLR est considérée comme un désastre.* Non seulement la population civile s'est retrouvée au cœur de cette initiative militaire et en a subi la violence, mais les résultats ont été dérisoires. Les conclusions remettent

² Largement considéré par la population comme étant à majorité tutsie, le CNDP était une milice qui opérait à l'est de la RDC sous le commandement de Laurent Nkunda, jusqu'à ce que ce dernier soit arrêté en janvier 2009.

³ Ce groupe rebelle s'est formé après l'accession au pouvoir du Front Patriotique du Rwanda au lendemain du génocide de 1994. Composé en majorité de Hutus rwandais qui prétendent lutter contre le gouvernement « tutsi » actuel au Rwanda, il est considéré comme étant la principale source de violence à l'est de la RDC.

donc en question la tendance actuelle qui privilégie les campagnes militaires comme moyen de mettre fin à la menace des FDLR.

ENCOURAGER LE DEBAT POUR ALLER DE L'AVANT

De la médiation des conflits portant sur la terre à la construction de l'État, les problématiques qui entourent la question de l'identité nationale soulèvent un nombre des défis tel que la formulation de recommandations spécifiques dépasse la portée de ce rapport. En outre, de nombreuses questions d'ordre général concernant ce conflit sont soigneusement étudiées : le besoin de démilitariser le Nord-Kivu et de rétablir de l'ordre public est largement reconnu. Ce document fournit plutôt une plate-forme de discussion et de débat sur des questions essentielles pour trouver des solutions à la violence actuelle dans le Nord-Kivu. En voici un bref aperçu :

- **Clarifier la citoyenneté congolaise** : les conclusions suggèrent que la capacité des individus et des groupes à revendiquer la citoyenneté comme base des droits d'appartenance et d'accès aux ressources offrirait une bonne solution à la plupart des causes profondes de la violence. Une nouvelle loi sur la nationalité adoptée par le gouvernement de transition en novembre 2004 devait définitivement clarifier qui est et qui n'est pas Congolais. Cependant, bien que cette loi offre la possibilité de revendiquer la citoyenneté à la plupart des populations qui se la voient refusée, elle reste un compromis : elle promeut d'une part la création proactive de liens d'appartenance et un cadre d'inclusion dans lequel la citoyenneté se base sur la naissance, et d'autre part, elle continue à s'appuyer sur l'ethnicité comme moyen de revendiquer la nationalité. Par ailleurs, quel que soit son contenu, cette loi n'est clairement pas appliquée au niveau local et n'a pas modifié la manière dont sont comprises l'inclusion et l'exclusion au niveau local : sur le terrain, les notions d'appartenance continuent à être contestées. **Des efforts doivent être faits pour promouvoir et mettre en œuvre cette nouvelle loi sur la nationalité au niveau local, notamment les éléments qui accordent un droit d'appartenance aux populations à qui l'on conteste la nationalité. Les bases de la citoyenneté congolaise doivent être clarifiées au niveau local de manière à mettre un terme au conflit violent auquel ce problème donne lieu.**
- **Interaction entre identité nationale et identité ethnique** : les conclusions montrent que l'ethnicité est à l'origine de la plupart des violences actuelles. Si l'appartenance ethnique n'est pas en soi une cause de violence, sa manipulation par les milices et d'autres groupes en a fait une importante source d'instabilité. L'identité ethnique reste néanmoins à la base de l'appartenance et de l'accès au pouvoir au niveau local à l'est de la RDC (et plus généralement dans la région) et il est peu probable que cela ne change. **Il est donc fondamental de traiter au niveau local la question de l'impact des structures de pouvoir basées sur l'ethnicité, et ce pour favoriser un environnement où les identités ethniques ont leur place et peuvent être exprimées sans provoquer d'instabilité.**
- **Le rôle du Rwanda dans la recherche de solutions** : les conclusions suggèrent qu'il est contre-productif de se servir des forces rwandaises. Sachant que le Rwanda (ou les personnes venant du Rwanda) est considéré comme l'une des principales causes du conflit, utiliser les forces rwandaises ne ferait certainement qu'aggraver les choses. **Le Rwanda a donc un rôle à jouer dans la résolution de ce conflit international. Pour ce qui est de la relation avec les FDLR, il est particulièrement nécessaire de promouvoir des stratégies qui dépasseraient l'approche militaire agressive (comme clarifier quelles sont les différentes options des membres des FDLR quant à leur futur, notamment concernant l'appartenance qu'ils peuvent légitimement revendiquer).**

- **La construction régionale de l'identité ethnique** : les conclusions soulignent une fois de plus que des questions géopolitiques liées à la construction des identités hutue et tutsie dans la région des Grands Lacs continuent d'alimenter les tensions ethniques locales. Un problème clé à ce sujet est qu'il n'existe aucune évaluation honnête de ce qui s'est passé pendant et après le génocide rwandais, qui hante encore la région. Aussi longtemps que le gouvernement rwandais continuera de propager le mythe selon lequel tous les Hutus sont génocidaires sans prendre ses responsabilités et reconnaître les atrocités commises par ses propres forces, la violence ethnique menacera la stabilité de toute la région. **Il faut donc effectuer une évaluation plus honnête des relations ethniques au Rwanda, évaluation qui pourrait par la suite servir à traiter les problèmes qui menacent en permanence la stabilité régionale, particulièrement à l'est du Congo.**
- **La recherche d'alternatives à une solution militaire** : les conclusions montrent que la plupart des gens ne croyaient pas en l'efficacité de l'approche militaire visant à venir à bout des FDLR. Les personnes interrogées ont souligné que la stratégie des FDLR (qui utilisent la population civile comme bouclier humain) et le terrain sur lequel ils opèrent rendent une victoire militaire peu probable, ou certainement pas sans un lourd bilan humain. Les atrocités commises par l'armée congolaise soulignent davantage l'impossibilité d'une issue militaire réussie. Enfin, les résultats peu probants des deux opérations militaires Kimia I et Kimia II ainsi que les déplacements actuels dans les zones où se déroule l'opération militaire la plus récente (Amani Leo⁴) soutiennent ces conclusions. **Une attention particulière doit donc être accordée aux alternatives que l'on peut proposer à de telles initiatives militaires, comme arrêter les chefs des FDLR qui vivent à l'étranger⁵, désarmer les FDLR⁶ et proposer des options aux membres des FDLR qui souhaiteraient quitter la milice.**
- **Les implications du retour** : quand nous avons réalisé cette étude, les conditions de déplacement étaient telles que les personnes souhaitaient retourner le plus tôt possible chez elles, et d'ailleurs des milliers sont déjà rentrées⁷. Pourtant, s'il n'est pas géré avec soin, le processus de retour pourrait déclencher un nouveau conflit et mettre en péril la protection des personnes qui sont retournées chez elles ainsi que de celles qui ne sont pas parties. **Il faut donc mettre en place des stratégies pour initier et contrôler le retour des réfugiés et des déplacés internes, notamment pour ce qui est de la réclamation rapide et équitable des terres.**

⁴ Entretien avec un représentant du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, 28 janvier 2010.

⁵ Club des Amis du Droit du Congo et Institute for War and Peace Reporting, 2009. « Rapport du panel, discussion du 11 décembre 2009. Bruxelles ».

⁶ International Crisis Group, 2009. « Congo: A Comprehensive Strategy to Disarm the FDLR ». Africa Report n° 151, juillet.

⁷ Le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés estime à 70 000 le nombre de personnes qui sont revenues des camps aux environs de Goma entre juin 2009 et janvier 2010 (entretien avec un représentant du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, 28 janvier 2010). Cependant, à cause d'un nouveau déplacement dans la province, le nombre global de personnes déplacées reste une estimation.

CONTEXTE

Cette étude présente le Nord-Kivu tel que le perçoivent ceux qui ont fui le conflit, qu'ils aient quitté la province ou se soient déplacés à l'intérieur de celle-ci. Elle examine dans quelle mesure la guerre est perçue comme un conflit externe qui se déroule sur le territoire congolais mais s'alimente dans le même temps de profondes divisions locales. Ces deux aspects du conflit se rejoignent autour des questions de l'inclusion et de l'exclusion, et plus précisément autour de la définition de citoyenneté. En dépit d'une loi nationale qui confirme la citoyenneté de la plupart de ceux à qui elle est contestée, il est clair que les tensions générées par cette question (qui peut légitimement affirmer être Congolais ?) reste une source importante de conflit au niveau local. C'est autour de ces problématiques liées à la légitimité de la reconnaissance de la citoyenneté et à l'appartenance que s'organise notre analyse du conflit, vu à travers les yeux de ses victimes.⁸

Ce document offre tout d'abord une brève description de la méthodologie de la recherche sur le terrain, puis il présente un historique du Nord-Kivu et un aperçu de la documentation pertinente (notamment sur les questions d'identité et de citoyenneté). Les conclusions de la recherche sur le terrain sont présentées à travers une analyse de la façon dont la guerre est vue par les personnes déplacées – une guerre considérée comme importée sur le territoire congolais et qui a renforcé des divisions antérieures à la guerre au sein des communautés. Dans ce contexte, les définitions de « Rwandais » sont particulièrement importantes pour de telles perceptions de la guerre : les bases locales du pouvoir ont à la fois été renforcées et affaiblies par la guerre, ce qui a un impact sur l'accès à la terre. Le rapport examine l'impact de la manipulation des communautés par les milices ethniques, notamment la manière dont elle a contribué à inclure ou exclure des groupes spécifiques. Il examine ensuite la manière dont ces dynamiques et perceptions du conflit sont liées au contexte national plus large et aux structures étatiques, sur lesquelles les notions de citoyenneté sont censées s'appuyer. Il examine enfin les paramètres qu'implique le retour des réfugiés et des personnes déplacées à leur domicile. Le rapport conclut en suggérant par quels moyens la stabilité peut être établie, à travers une analyse de la notion de citoyenneté et de la manière dont les droits de citoyenneté, en étant effectifs, peuvent constituer un véritable antidote aux cycles actuels de guerre et de déplacements dans la région.

Méthodologie

L'étude sur le terrain s'est déroulée en deux phases, la première à l'ouest de l'Ouganda avec les réfugiés du Nord-Kivu et la seconde dans la province du Nord-Kivu. La première a eu lieu du 15 mai au 2 juin 2009 dans le camp de réfugiés de Nakivale, à Mbarara, et aux environs de Kisoro (à la frontière entre la RDC et l'Ouganda). A Nakivale, l'équipe a délibérément cherché des réfugiés récemment arrivés du Nord-Kivu. La majorité des personnes interrogées avaient fui les régions de Rutshuru, Masisi et Bunagana dans le Nord-

⁸ Le concept de citoyenneté désigne l'appartenance à une communauté politique qui engendre à la fois des droits et des devoirs ; c'est un concept complémentaire et interdépendant de celui de nationalité. Bien que les droits soient de plus en plus protégés au niveau international et régional par des mécanismes destinés les étendre sur la simple base de notre humanité partagée, en pratique il est crucial d'établir un lien solide avec un Etat protecteur pour pouvoir jouir de ces droits. Une personne qui ne bénéficierait pas de ce lien est apatride et ne peut demander la protection d'aucun Etat. A un niveau plus théorique, le lien de citoyenneté est destiné à aller au-delà du domaine politique et à générer des notions d'appartenance, donnant à de larges groupes d'individus une identité collective qui explique qui ils sont, à la fois les uns par rapport aux autres mais également vis-à-vis des structures du pouvoir. Voir par exemple : Open Society Justice Initiative, 2007. "More Primitive than Torture: Statelessness and Arbitrary Denial of Citizenship in Africa – A Call to Action." Background Briefing for Africa Programming Advisory Committee Meeting. Kampala, Ouganda, février.

Kivu en novembre 2008 et étaient passées en Ouganda au niveau des zones frontalières de Ishasha et de Bunagana. À Kisoro, la majorité des entretiens ont eu lieu dans le camp de transit de Nyakabande. Au total, 82 réfugiés (parmi lesquels 36 femmes) ont été interrogés durant cette première phase de la recherche.

La deuxième phase de la recherche s'est déroulée dans le Nord-Kivu du 15 juin au 4 juillet à Goma, dans le Masisi et dans le Rutshuru. Ces trois zones ont été choisies en raison de leur relative accessibilité dans un contexte de guerre, mais également parce que c'est de là que venaient une grande partie des personnes interrogées en Ouganda. L'équipe a interrogé 75 personnes (43 femmes et 32 hommes), ce qui porte le nombre total d'entretiens à 157.

Dans le Masisi, les entretiens ont été menés à Masisi-centre et dans les environs de Kibabi et de Bishange. Le Masisi est un *territoire*⁹ du Nord-Kivu bordé par le *territoire* de Walikale à l'ouest, la ville de Goma à l'est, la province du Sud-Kivu au sud et le *territoire* de Rutshuru au nord-est. Les déplacés interrogés dans le Masisi vivaient soit dans des camps officiels de déplacés internes, soit dans des familles, soit dans des camps non répertoriés mais recevant l'assistance d'organisations non-gouvernementales (ONG). Les déplacés internes vivant dans les camps de Masisi-centre répertoriés par le gouvernement étaient essentiellement des Hutus, ceux hébergés par des familles étaient principalement des Bahundes et ceux vivant dans les camps non répertoriés de Kibabi et Rubaya étaient principalement des Siyas (Bakumus) venant de Katoyi. La présence du CNDP, depuis longtemps actif dans cette région, était évidente (patrouilles de l'armée dans les centres). Dans le Rutshuru, les entretiens ont eu lieu à Kinyandoni, Nyongea et Kiwanja. La zone est connue pour être le fief du CNDP et est marquée par l'insécurité.

L'atmosphère extrêmement tendue créée par les accrochages permanents entre les diverses milices et les soldats gouvernementaux rendait inaccessibles un certain nombre de zones. Selon des témoignages, les soldats gouvernementaux harcelaient les civils, les forçant à travailler pour presque rien et à apporter des vivres sur la ligne de front. Le climat de peur a été renforcé par la rumeur selon laquelle le CNDP s'était retiré du consortium du gouvernement, risquant de provoquer une intensification des conflits dans la région. En outre, tout au long du travail sur le terrain, l'équipe avait conscience qu'elle était observée par les forces armées gouvernementales.

Les entretiens portaient sur les questions suivantes : le conflit qui se déroule au Nord-Kivu; les questions d'auto-identification et de citoyenneté, l'importance de la terre et l'espoir des personnes déplacées de retourner chez elles. Lors de l'analyse, les données ont été traitées en fonction des lieux où elles avaient été recueillies ; en revanche, quand elles ont été présentées, elles ont pour la plupart été combinées entre elles en raison de l'uniformité frappante caractérisant les différentes composantes. En outre, bien que les problématiques liées à l'ethnicité soient fortement apparues dans les données, le questionnaire ne comprenait pas de questions sur l'origine ethnique et les entretiens n'ont pas été analysés en suivant cette ligne logique. Un certain nombre de raisons expliquent cette démarche : tout d'abord, établir des démarcations claires entre les ethnicités peut très facilement rendre trop simple une forme d'identification extrêmement complexe, dynamique et ambiguë (par exemple, dans un certain nombre d'entretiens, on ne peut pas déceler l'origine ethnique de la personne interrogée). Ensuite, organiser les données en fonction de l'origine ethnique reviendrait à donner du crédit au mythe selon lequel l'antagonisme ethnique explique à lui seul les conflits. Par ailleurs, les similitudes de points de vue apparaissant dans les données étaient plus

⁹ Un territoire est une unité administrative régionale. La province de Nord-Kivu comprend six territoires : Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo, Masisi et Walikale.

frappantes que les différences. Cela dit, l'appartenance ethnique ou le groupe auquel les personnes interrogées s'identifiaient a été noté lorsque les interlocuteurs l'ont volontairement souligné.

Enfin, il est important de noter qu'étant donné que les gens de différents groupes linguistiques ont eu tendance à fuir vers des zones spécifiques, il y a de grandes chances pour que la majorité des personnes interrogées dans la zone frontalière de l'Ouganda (la majorité des entretiens) proviennent d'une région appelée Bwisha et soient principalement des Hutus parlant le kinyarwanda car « les gens ici parlent la même langue. »¹⁰ La majorité des entretiens ont été réalisés en swahili, même si certains des entretiens qui ont eu lieu au Nord-Kivu ont été menés dans la langue vernaculaire de la personne interrogée.

Le conflit au Nord-Kivu

Le Nord-Kivu est une province de l'est de la RDC bordée par le Rwanda et l'Ouganda à l'est¹¹ et le Sud-Kivu au sud. Il a pour capitale la ville de Goma et possède la densité de population la plus élevée de la RDC, avec quelque 4,3 millions de personnes pour une superficie de 59 631 kilomètres carrés.¹² Fin juillet 2009, la province comptait plus d'un million de personnes déplacées,¹³ la majorité d'entre elles vivant hors des camps officiels installés sous l'égide du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés et du gouvernement provincial du Nord-Kivu. Des dizaines de milliers de réfugiés ont fui la province. L'ampleur et les conditions du déplacement ont été un désastre en terme de sécurité humaine, de nombreux groupes restant inaccessibles aux organisations d'aide et les ressources d'assistance étant limitées.

Ce document se concentre sur le déplacement provoqué par les combats entre le CNDP, les forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les FDLR, une autre milice armée agissant dans la région. Ces combats ont commencé en août 2008, après une période d'accalmie suivant un accord de paix signé à Goma entre le gouvernement et le CNDP sept mois auparavant. Cet accord de paix mit fin à une période de conflits qui a fait des centaines de milliers de déplacés.

Le CNDP prétendait protéger les communautés minoritaires congolaises de tutsis au Nord-Kivu de ce qu'il restait des *Interahamwes*. Les *Interahamwes* sont un groupe majoritairement hutu comptant dans leurs rangs des anciens génocidaires ayant fui en RDC après le génocide rwandais de 1994 et dont la plupart ont été incorporés dans les FDLR au Nord et au Sud-Kivu.¹⁴ Les FDLR ont continué à faire peser une importante menace sur la sécurité des civils aux Kivus¹⁵ et l'incapacité (ou la réticence) du gouvernement à désarmer ces combattants a perpétué la crainte que les activités des FDLR fassent partie d'un complot plus large visant à réprimer les communautés congolaises parlant le kinyarwanda.¹⁶ C'est pour cela que le CNDP a engagé le combat, à la fois avec les forces gouvernementales (FARDC) et les FDLR.

Nkunda a été destitué et arrêté le 22 janvier 2009 par son ancien allié, le gouvernement rwandais – sans

¹⁰ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009. De la même manière, comme l'a souligné cet homme, les Wanandes parlent la même langue que les Batembos.

¹¹ Il partage également une frontière avec la province d'Ituri au nord, de Tshopo au nord-ouest et de Maniema au sud-ouest.

¹² Ministère du Plan de la République Démocratique du Congo, "Monographie de Nord-Kivu," Mars 2005.

¹³ Internal Displacement Monitoring Centre, Country Statistics, Democratic Republic of Congo. [http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/\(httpEnvelopes\)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument](http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/(httpEnvelopes)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument)

¹⁴ Les personnes interrogées employaient indifféremment FDLR et Interahamwe lors des entretiens.

¹⁵ Human Rights Centre, Payson Centre for International Development et International Centre for Transitional Justice, 2008. "Living With Fear: A Population-based Survey on Attitudes About Peace, Justice, and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of Congo", août, p.10.

¹⁶ International Alert, 2007, "Peacebuilding in Eastern DRC: Improving EU Support for Economic Recovery." p. 14.

doute à cause d'une forte pression internationale et de l'apaisement dans les relations entre le Rwanda et la RDC. Après un accord de paix conclu avec précipitation en mars 2009 entre le CNDP et le gouvernement congolais par Bosco Ntaganda et le Dr. Desiré Kamanzi (les successeurs de Nkunda), un grand nombre de rebelles du CNDP ont été démobilisés et incorporés dans l'armée nationale, ce qui a temporairement diminué le pouvoir du groupe rebelle.¹⁷ Le CNDP s'est ensuite allié aux forces gouvernementales pour lutter contre les FDLR, puisque les gouvernements de la RDC et du Rwanda s'étaient entendus sur une initiative militaire conjointe visant à désarmer les derniers rebelles des FDLR. L'opération ne fut ni d'une grande envergure, ni de longue durée¹⁸ (elle a commencé le 20 janvier 2009 pour finir un mois plus tard) et s'est uniquement concentrée sur le Nord-Kivu. Si les FDLR ont effectivement subi des pertes, les résultats de l'opération ont été bien loin de ses objectifs : les FDLR n'ont pas été vaincues mais simplement dispersées, enregistrant quelques victimes et se déplaçant vers l'ouest, plus loin de la frontière rwandaise.¹⁹

Après cette opération militaire, les FDLR se sont regroupées et sont retournées à leurs précédentes positions au Nord et au Sud-Kivu pour se livrer à des représailles contre des villages et des citoyens soupçonnés d'avoir soutenu l'opération. Kinshasa a rejeté la requête rwandaise de réitérer les efforts militaires conjoints. En juillet, le gouvernement de la RDC a lancé l'opération Kimia II dans le Sud-Kivu.²⁰ On estime que les FDLR comptent entre 6 000 et 7 000 membres dans les Kivus²¹ et, comme l'a remarqué l'équipe sur le terrain, il existe des signes d'agitation dans les rangs des ex-combattants du CNDP intégrés dans l'armée nationale. La situation reste tendue.

Même si les conditions globales de sécurité semblent s'être améliorées depuis l'accord de mars, les civils demeurent très vulnérables. Les soldats gouvernementaux se sont non seulement montrés incapables de les protéger efficacement, mais on les accuse encore de commettre des atrocités.²² Selon le Crisis Group, le commandement, le contrôle, la cohésion et la motivation au combat des FARDC sont extrêmement faibles.²³ Ceci est exacerbé par le fait que la réintégration des anciens soldats du CNDP dans l'armée n'avait pas pour but d'établir une force unifiée et compétente, mais plutôt de démanteler le CNDP en séparant les unités et en brisant la chaîne de commandement.²⁴ En conséquence, les anciens soldats du CNDP sont toujours isolés au sein des FARDC. Certains anciens soldats du CNDP refusent d'être affectés en dehors du Nord-Kivu où ils maintiennent un contrôle militaire, ce qui compromet l'objectif même de l'effort d'intégration.²⁵ A côté de ça, la capacité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC

¹⁷ En novembre 2009, il y avait des rumeurs faisant état d'une nouvelle rébellion du CNDP en conséquence présumé plan d'arrêter Bosco Ntaganda, ancien chef du CNDP et un homme qui est perçu comme ayant encore de puissants réseaux en place. Connu comme « le Terminator » son mandat d'arrêt était dessillé par la Cour Pénale International (CPI) le 28 avril 2008, et c'est le quatrième mandat d'arrêt lancé par le CPI pour des crimes commis en RDC. BBC news – "UN-backed forces 'failing' in DR Congo rebel fight." 25 novembre 2009.

<http://newsvote.bbc.co.uk/mpappas/pagetools/print/news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8377842.stm>

¹⁸ Un nombre limité de rebelles ont été rapatriés au Rwanda. Pendant le premier trimestre de 2009, par exemple, 578 FDLR et 286 ex combattants du CNDP ont enregistré avec la MONUC. Crisis Group, "Congo: Une Stratégie Global pour Désarmer les FDLR", 9 juillet 2009.

¹⁹ Crisis Group, mai 2009, p. 8.

²⁰ Ibid., p. 10.

²¹ Congo Advocacy Coalition. "DR Congo: Civilian Cost of Military Operation is Unacceptable." 13 octobre 2009.

²² En effet, la MONUC a récemment arrêté de soutenir les FARDC après l'allégation d'un massacre de 62 civils au Nord-Kivu par les forces armées en avril. BBC, "DR Congo criticises UN army snub." 3 novembre 2009. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8339693.stm>

²³ Crisis Group, mai 2009, p. i.

²⁴ Crisis Group, mai 2009, p. 11.

²⁵ Crisis Group, mai 2009, p. 12.

(la MONUC²⁶ compte actuellement 6 000 personnes déployées) de protéger la population civile a été gravement compromise. Un récent rapport rédigé par des experts mandatés par les Nations unies et divulgué par la BBC confirmerait l'échec des opérations contre les FDLR soutenues par les Nations unies. Le rapport affirmerait que « les rebelles des FDLR – dont certains dirigeants étaient impliqués dans le génocide rwandais – ont pu utiliser de vastes réseaux internationaux pour acheter des armes et recruter des soldats supplémentaires ». Il affirme également que les FDLR sont soutenues par des gradés de l'armée congolaise.²⁷ En outre, les forces gouvernementales, le CNDP, les FDLR et les troupes de la MONUC ont tous été accusés d'avoir commis des violations graves des droits de l'homme,²⁸ renforçant davantage une culture d'impunité.²⁹ La menace des FDLR est donc non seulement toujours présente, mais elle est exacerbée par ceux qui sont censés trouver une solution. Si l'on ajoute à cela les difficultés d'intégration du CNDP dans les forces armées, le risque que le CNDP se reforme et qu'il commette de nouvelles atrocités à l'encontre de la population civile est loin d'être écarté.

La situation humanitaire s'est détériorée de façon spectaculaire au cours l'opération militaire conjointe de la RDC et du Rwanda contre les FDLR (Kimia I).³⁰ La Congo Advocacy Coalition faisait état de 1 000 victimes civiles, 7 000 femmes et jeunes filles violées et plus de 6 000 maisons détruites entre janvier 2009 (le début des opérations) et octobre. Près de 900 000 personnes avaient été forcées de quitter leur maison et vivaient dans des conditions désespérées, dans des familles d'accueil, dans des zones forestières ou dans des camps sordides.³¹ Si certains sont à présent rentrés car les zones sont plus sûres, d'autres continuent à se déplacer, en particulier dans les régions où les opérations militaires continuent.³²

Si le conflit perdure, c'est aussi parce que toutes les parties trouvent leur compte dans une économie de guerre très lucrative liée à l'implication d'acteurs internationaux (gouvernementaux autant que commerciaux).³³ En 2008, une commission d'enquête du Conseil de Sécurité des Nations unies a examiné le lien entre les ressources naturelles et le financement des groupes armés illégaux en RDC³⁴ : elle a présenté des preuves convaincantes que le CNDP reçoit un soutien matériel des autorités rwandaises – dont le recrutement d'enfants vivant au Rwanda avec l'aide de membres des Rwandan Defence Forces (RDF).³⁵ Elle a également estimé l'étendue des exploitations minières des FDLR planifiées par des sociétés exportatrices basées au Nord et au Sud-Kivu et destinées à des utilisateurs étrangers.³⁶ Plus récemment, le rapport final du groupe d'experts a montré comment les officiers du CNDP intégrés dans l'armée nationale

²⁶ Pour plus d'informations à propos de la MONUC et son mandat, voir <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/monuc/mandate.shtml> (visité le 25 janvier 2010)

²⁷ BBC news – “UN-backed forces ‘failing’ in DR Congo rebel fight.” 25 novembre 2009. <http://newsvote.bbc.co.uk/mpappas/pagetools/print/news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8377842.stm>

²⁸ Ibid.

²⁹ Les problèmes permanents des crimes commis en toute impunité durant le conflit dans le pays sont décrits dans une analyse de AfriMAP et de l'Open Society Initiative for Southern Africa : “The Democratic Republic of Congo: Military justice and human rights – An urgent need to complete reforms.” 2009.

³⁰ Human Rights Watch, 2009. “DR Congo: Rwandan Rebels Slaughter Over 100 Civilians: Congolese and Rwandan Forces Should Make Protecting Civilians a Priority.” 13 février 2009.

³¹ Congo Advocacy Coalition. “DR Congo: Civilian Cost of Military Operation is Unacceptable.” 13 octobre 2009.

³² Entretien avec un représentant du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 29 janvier 2009.

³³ Global Witness a élaboré de nombreux documents sur les liens entre ressources et milisarisisation. Voir par exemple “Faced with a gun, what can you do?”, 21 juillet 2009.

³⁴ Conseil de Sécurité des Nations unies, 12 décembre 2008. “Letter dated 10 December 2008 from the Chairman of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of Congo addressed to the president of the Security Council.”

³⁵ Ibid. p. 15.

³⁶ Ibid. p. 19

ont été déployés dans certaines des zones minières les plus lucratives de la région, qu'ils contrôlent à présent.³⁷ Global Witness rejoint ces conclusions en expliquant comment le CNDP a imposé des « rackets dignes d'une mafia » dans certaines des régions minières d'étain et de tantalum les plus lucratives de l'est du pays.³⁸ Il ne fait aucun doute qu'il ne s'agit là qu'un petit indicateur des intérêts et des bénéficiaires de cette économie de guerre particulièrement pernicieuse.

Si ce bref résumé donne un aperçu de la manière dont le conflit se déroule actuellement au Nord-Kivu, la littérature sur le sujet ainsi que les résultats de la recherche mettent clairement en évidence que les ruptures causées par la menace des FDLR et du CNDP sont les symptômes de causes plus profondes qui ne sont pas traitées. La partie immergée de l'iceberg est un conflit en incubation depuis des dizaines d'années au Nord-Kivu. Le sol congolais a effectivement été le théâtre d'affrontements entre puissances étrangères, mais le conflit s'est nourri de divisions qui existaient déjà dans les communautés locales et qui ont à la fois creusé ces ruptures et guidé et étendu le conflit dans le temps. Ces divisions s'articulent essentiellement autour de la forte interaction entre identité, pouvoir et accès aux ressources (notamment à la terre) au Nord-Kivu et en RDC en général, et se retrouvent plus précisément dans la question de l'intégration et de l'exclusion de groupes ethniques spécifiques.

Des identités polarisées et la question de la citoyenneté

Comme nous l'avons dit, au cœur des violences actuelles se trouve la question de qui est légitimement Congolais et de qui décide qui est légitimement Congolais. Des notions d'identité et d'appartenance exclusives et polarisées se sont développées (et ont été encouragées) en RDC, où l'Etat est si faible qu'il ne parvient pas à contrôler ses propres ressources et protéger son peuple.³⁹ La loi des seigneurs de la guerre a véritablement guidé la façon dont les profits tirés des abondantes ressources naturelles ont été et continuent d'être distribués. La paix, déjà fragile, est par conséquent constamment menacée par des flambées de violence mais également par des « dynamiques de pouvoir ancrées qui déterminent l'extraction et la distribution des richesses et entretiennent l'instabilité ». ⁴⁰ Ces structures sont profondément ancrées : après l'indépendance du Congo en 1960 et sous la direction de Mobutu Sese Seko, des structures de pouvoir et des réseaux mettant en avant l'ethnicité et l'autonomie régionale ont été construits. De ce fait, certains groupes ont été marginalisés en fonction de structures locales partisans et non réglementées. Avec des systèmes parallèles de gouvernance formelle et informelle en place, l'autorité coutumière (basée tout d'abord sur l'appartenance ethnique ou ancestrale) continue de dominer sur le terrain les processus de prise de décision sur des questions sensibles telles que la distribution des terres et les redevances coutumières.⁴¹ Le risque de manipulation des identités est donc énorme.⁴² Cela reflète aussi les limites des notions de citoyenneté et d'appartenance collective dans le pays, caractérisées par peu voire aucune tradition ou compréhension commune de la citoyenneté active et solidaire.⁴³

³⁷ BBC news – “UN-backed forces ‘failing’ in DR Congo rebel fight.” 25 novembre 2009. <http://newsvote.bbc.co.uk/mpappas/pagetools/print/news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8377842.stm>

³⁸ Global Witness, 2010. “DR Congo: ex-rebels take over mineral trade extortion racket.” 11 mars. http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/937/en/dr_congo_ex_rebels_take_over_mineral_trade_extortion_racket (accédé le 11 mars 2010.)

³⁹ International Alert, 2007, p. 7

⁴⁰ International Alert, 2007, p. 11. Voir aussi Filip Reyntjens, 2001. “Briefing: The Democratic Republic of Congo, from Kabila to Kabila.” *African Affairs* (2001), 100, pp. 311 – 317.

⁴¹ F. De Boeck, 1996. “Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaire.” (In R. Werbner and T. Ranger (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*. London and New Jersey: Zed Books, p. 75 – 105), p. 75.

⁴² International Alert, 2007, p.12.

⁴³ Ibid.

En même temps, le sentiment d'exclusion politique a été alimenté par un discours marqué par l'*autochtonie* (également comprise comme « l'indigénat ») et son antithèse, l'*allochtonie*, dans les milieux populaires et de l'élite en RDC.⁴⁴ Ces discours jugent qui est un vrai citoyen Congolais et qui ne l'est pas en fonction de la date de la première arrivée sur le territoire. Au niveau local, ces tendances ont joué un rôle central dans la capacité des groupes à jouir de leurs droits, notamment à l'est de la RDC où la définition « d'autochtone » – « de la terre » – correspond souvent à un discours sur l'identité ethnique. Dans ce contexte, l'identité ethnique est cruciale car, en pratique, elle détermine l'accès au pouvoir coutumier et aux droits à la terre liés à l'autochtonie.⁴⁵ Un groupe imprécis de personnes communément appelées « les personnes parlant le kinyarwanda » – associé aux « Hutus » comme aux « Tutsi » – ont à plusieurs reprises été accusés d'avoir frauduleusement acquis la nationalité congolaise et ont été la cible d'un ressentiment généralisé et de xénophobie,⁴⁶ ce qui montre clairement à quel point la manière dont l'intégration est comprise au niveau local est source d'appartenance. Ces accusations ont alimenté le conflit local depuis les années 60. Au niveau national, ils ont fait l'objet de manœuvres législatives visant à définir et redéfinir la nationalité congolaise pour soit les inclure, soit les exclure du processus politique en fonction de la tendance politique.⁴⁷

Des approches polarisées de la citoyenneté des personnes parlant le kinyarwanda à l'est de la RDC – qui sont associées à la fois aux ethnies « hutue » et « tutsie » – sont donc au cœur des conflits actuels dans la région et représentent une source de tension depuis le début des années 60, notamment au Nord et au Sud-Kivu.⁴⁸ La question de l'identité des personnes parlant le kinyarwanda à l'est de la RDC a également fait partie de discussions sur les questions de citoyenneté au niveau national : ils ont été au centre de lois et de décrets nationaux sur la citoyenneté, soit pour les intégrer, soit pour les exclure, selon la période de l'histoire du pays.

Une grande partie des débats sur la légitimité des revendications d'appartenance à la RDC consiste à déterminer la date d'arrivée des populations parlant le kinyarwanda, une question très litigieuse. Reposant largement sur les écrits de Jackson (qui fait lui-même référence aux travaux de Newbury⁴⁹) et soutenues par le travail de Mamdani,⁵⁰ de récentes histoires indiquent qu'à l'avènement du colonialisme au milieu du 19^{ème} siècle, « un nombre important de personnes parlant le rwandais habitait déjà dans ce qui allait devenir la RDC, comme « réfugiés » de l'expansion vers l'ouest du pouvoir du Royaume rwandais. »⁵¹ Jackson identifie un certain nombre de différents groupes de personnes parlant le kinyarwanda dans ce qui est aujourd'hui la RDC. Tout d'abord, vers le milieu du 19^{ème} siècle, un grand nombre de bergers tutsis s'étaient déjà installés autour d'Itombwe, au Sud-Kivu. Ceux que l'on appelle aujourd'hui les

⁴⁴ Stephen Jackson, 2006. "Sons of Which Soil? The Language and Politics of Autochthony in Eastern D.R.Congo." *African Studies Review*, 49(2): 95-123.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ International Alert 2007, p. 14.

⁴⁹ Voir C. Newbury, 1993, *The Cohesion of Oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860 – 1960*. New York: Columbia University Press. And D. Newbury, 1999, "History, identity and politics in Central Africa." Paper presented to the Annual Meeting of the American Anthropological Association, Chicago. Both cited in Jackson, 2007. "Of "Doubtful Nationality": Political Manipulation of Citizenship in the D.R. Congo." *Citizenship Studies*, Vol. 11, N° 5, novembre, pp. 481 – 500, p. 484.

⁵⁰ M. Mamdani, 1997. "Understanding the Crisis in Kivu: Report of the CODESRIA Mission to the Democratic Republic of Congo." Monograph Series 1/2001, septembre.

⁵¹ Stephen Jackson, 2007. "Of "Doubtful Nationality": Political Manipulation of Citizenship in the D.R. Congo." *Citizenship Studies*, Vol. 11, N° 5, novembre, pp. 481 – 500, p. 484.

« Banyamulenges »⁵² (ce qui signifie littéralement « les gens de la colline de Mulenge », mais on l'utilise improprement pour faire allusion à tous les Tutsis congolais) sont les descendants de ce groupe. Ensuite, lorsque les frontières de ce qui constitue aujourd'hui la RDC ont été définies au cours de la période coloniale, des territoires adjacents au Rwanda à forte majorité hutue (près de Rutshuru) ont été intégrés. Aux alentours de Rutshuru, qui fait à présent partie du Nord-Kivu, ce groupe est généralement désigné comme les Banyabwishas. Pour finir, des groupes de bergers tutsis se sont plus tard installés dans les hautes terres fertiles de Masisi au Nord-Kivu,⁵³ bien que certains au Nord-Kivu continuent à nier que leur arrivée est antérieure à celle des colonisateurs blancs.⁵⁴

Des vagues successives de migration n'ont fait que compliquer davantage la situation. Entre les années 30 et les années 50, les Rwandais – Hutus comme Tutsis – ont été « transplantés » à l'est de la RDC (notamment dans la région du Nord-Kivu) dans le cadre de la « Mission d'Immigration des Banyarwandas » organisée par l'administration belge et qui avait deux objectifs principaux : soulager la pression démographique au Rwanda et répondre aux demandes de main d'œuvre en RDC.⁵⁵ On estime à 100 000 le nombre de personnes parlant le kinyarwanda qui ont été déplacées à Masisi au cours de cette période.⁵⁶ Les flambées de violence qui ont accompagné l'indépendance du Rwanda et du Burundi ont provoqué d'autres mouvements migratoires touchant majoritairement les Tutsis, et ce dans un contexte de tension entre Hutus et Tutsis dont les divisions s'étaient endurcies pendant la période de domination coloniale. D'autres événements au Burundi et au Rwanda ont provoqué des mouvements migratoires, notamment le génocide de 1994 au Rwanda.

Un facteur crucial dans la tentative de donner une légitimité à ces groupes en RDC (qui, ironiquement, a plus tard alimenté la polémique sur la question de leur appartenance à la RDC) a été la création par le pouvoir colonial « d'autorités autochtones » locales. Ces autorités autochtones se distinguaient de l'Etat par le fait qu'elles appliquaient le droit coutumier et non le droit civil, mettant essentiellement l'accent sur l'origine ethnique comme fondement du pouvoir et de la protection. Et le pouvoir déterminait (et détermine encore) l'accès à la terre.⁵⁷ Une entité administrative a finalement été créée dans les années 30 à Masisi pour les immigrants parlant le kinyarwanda. Cependant, ces efforts ont souvent été à l'origine de conflits entre les immigrants et les communautés « d'origine », lesquelles avaient accepté cette immigration en pensant que leurs chefs locaux recevraient des revenus supplémentaires lorsque les nouveaux arrivants intégreraient des structures de gouvernance existantes. Les autorités coloniales finirent donc par supprimer les diverses autorités administratives ou *collectivités*.⁵⁸

Cependant, même cette vue d'ensemble historique est toujours très contestée. Les divisions qu'elle provoque sont directement liées au fait que, depuis l'indépendance, l'accès à la citoyenneté est déterminé par la date d'arrivée sur le territoire de ces groupes ethniques qui ne sont pas considérés comme « autochtones » et se reflètent dans le cadre juridique régissant la citoyenneté.

⁵² Il serait important de noter que le mot « banyamulenge » est utilisé d'une manière plus générale pour désigner tous les Tutsis vivant au Congo.

⁵³ Ou ils deviennent connus comme les « banyajomba ».

⁵⁴ Comme était évident des entretiens.

⁵⁵ Pour une description détaillée de ce processus, voir Bucyalimwe Mararo, 1997. « Land, Power, and Ethnic Conflict in Masisi (Congo-Kinshasa), 1940s – 1994. » *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 30, No. 3, pp. 503 – 538.

⁵⁶ S. Mugangu Matabaro, « la crise foncière à l'Est de la RDC, in l'Afrique des grands lacs, annuaire 2007-2008. » It is important to note that others site this number as being closer to 85,000.

⁵⁷ Les Banyabwisha, par exemple, se sont vus attribuer leur propre autorité administrative durant toute la période coloniale. Mamdani, 1997.

⁵⁸ Mamdani, 1997.

Au départ, Mobutu Sese Seko, le dictateur qui a dirigé le pays pendant 32 ans, cherchait à gagner le soutien de la population tutsie de l'est de la RDC afin de consolider son pouvoir.⁵⁹ Barthélemy Bisengimana, un Tutsi nommé directeur du *Bureau de la Présidence* en 1969, a tenté de faire valoir les intérêts de son groupe ethnique par la loi de 1972 destinée à supprimer les doutes sur l'identité de la population parlant le kinyarwanda. La loi de 1972 faisait passer la date d'arrivée sur le territoire déterminant la nationalité de 1908 (comme stipulé dans la Constitution de 1964) à 1960, permettant ainsi à beaucoup plus de personnes parlant le kinyarwanda de revendiquer la nationalité congolaise. Cependant, ses efforts furent très mal perçus par les autres Congolais qui les considérèrent comme partisans⁶⁰ ; cela provoqua une réaction violente de la part de la « majorité indigène » qui voyait cette nouvelle loi comme le résultat d'une infiltration de l'Etat par les Tutsis.⁶¹ En outre, Bisengimana perdit son influence lorsqu'il fut accusé d'irrégularités financières en 1977, et la loi de 1972 fut abrogée en 1981. C'est ainsi que l'on revint au principe énoncé dans la Constitution de 1964 pour l'acquisition de la citoyenneté (le lien du sang), et la date d'arrivée sur le territoire déterminant la nationalité fut encore plus reculée (de 1908 à 1885).⁶² La nouvelle loi, sur laquelle la « majorité indigène » exerça une forte influence, exclut réellement les « Tutsis » en limitant la citoyenneté à ceux qui pouvaient revendiquer avoir eu un ancêtre au Congo en 1885, date de la Conférence de Berlin. Comme le dit Harrington, « l'exigence congolaise qui demande aux individus de remonter aussi loin que 1885 pour retrouver la trace d'un ancêtre ayant vécu dans ce qui constitue aujourd'hui la RDC cible les personnes parlant le kinyarwanda, qui sont généralement arrivées après cette date. »⁶³

Cette exigence s'est évidemment avérée quasiment impossible à mettre en pratique. C'est pourquoi, dans un premier temps, la loi n'a été que partiellement appliquée : la population locale des Kivus a mis en place ce que Mamdani appelle une « solution improvisée »,⁶⁴ accordant à la minorité des personnes parlant le kinyarwanda le droit de vote mais pas celui de se présenter aux élections. Toutefois, dans les années 80, les tensions entre les personnes parlant le kinyarwanda et ceux qui se considéraient comme « autochtones » se sont faites plus vives, le ressentiment vis-à-vis des populations parlant le kinyarwanda s'exprimant de plus en plus par le biais de l'autochtonie.⁶⁵ Durant son règne, Mobutu a progressivement alimenté le sentiment de méfiance envers les groupes parlant le kinyarwanda et les a finalement privé de leur nationalité et d'autres droits liés à la citoyenneté.⁶⁶ Si priver ces populations des droits liés à la citoyenneté constituait un outil politique pour Mobutu, cela eut une résonance particulière au niveau local où les terres et autres ressources étaient de plus en plus disputées, d'autant que les immigrants tutsis étaient pour la plupart éleveurs de bétail et donc en concurrence avec les cultivateurs.

Avec la fin de la Guerre Froide et donc du soutien à la dictature de Mobutu, les pressions pour réformer

⁵⁹ Jackson, 2007, p. 485

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ M. Mamdani, 1997. "Understanding the Crisis in Kivu: Report of the CODESRIA Mission to the Democratic Republic of Congo." Monograph Series 1/2001, septembre.

⁶² Jackson, 2007, p. 485.

⁶³ Julia Harrington, 2007. "Voiding Human Rights: Citizenship and Discrimination in Africa". Human Rights and Justice Sector Reform in Africa, Open Society Justice Initiative, p 23 – 28, p. 26.

⁶⁴ Mamdani, 1997,

⁶⁵ Jackson 2006.

⁶⁶ Il s'est appuyé sur l'histoire pour légitimer son statut de « Père de la Nation » et revendiquer son droit au pouvoir comme un droit ancestral, manipulant ainsi l'histoire et jouant sur des questions de légitimité. (De Boeck, F. 1996. "Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaire." (In Werbner, R. & T. Ranger (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*. London and New Jersey: Zed Books. p. 75 – 105.) p. 81.)

conduisirent en 1991 à la création d'une *Conférence Nationale Souveraine* (CNS) destinée à réunir le gouvernement, l'opposition et la société civile « pour débattre du futur d'un Zaïre multipartite. »⁶⁷ Mobutu a immédiatement paralysé l'ensemble du processus par des moyens *géopolitiques* (terme qui, dans le contexte congolais, signifie « politique de la géographie ou des origines ») : il insista pour que les délégués à la CNS ne puissent pas représenter d'autres provinces que celles dont ils étaient « autochtones ». ⁶⁸ Cela a non seulement semé la zizanie avant même que les débats ne commencent (par des désaccords sur qui représentait ou ne représentait pas les intérêts d'autochtones légitimes), mais aussi contribué à marginaliser davantage les personnes parlant le kinyarwanda, qui n'eurent aucun représentant parmi les délégués.⁶⁹ Les personnes du Nord-Kivu ne parlant pas le kinyarwanda se servirent de cette opportunité pour monter l'opinion publique contre ces groupes, et un sous-comité fut chargé d'enquêter sur « la question de la nationalité ». ⁷⁰ Malgré les protestations d'un groupe de Tutsis dans le Sud-Kivu, le rapport final établit l'existence de quatre catégories de personnes parlant le kinyarwanda : les « autochtones d'avant 1885 », les « transplantés », les « réfugiés » et les « clandestins ». Seule la première de ces quatre catégories méritait la nationalité.⁷¹

Au Nord-Kivu, ce rapport fut interprété comme l'annonce d'un nettoyage ethnique et des milices ethniques locales commencèrent à se former dans tous les camps, conduisant finalement à la flambée de violence de la guerre interethnique de 1992–1993.⁷² Cette dernière eut des conséquences dans toute la région : les chercheurs ont établi des liens entre ces événements et le coup d'état de 1993 au Burundi ainsi que le génocide rwandais de 1994.⁷³ L'afflux de près de deux millions de réfugiés (majoritairement hutus) après le génocide détériora encore davantage la situation aux Kivus. Le régime de Mobutu radicalisa son approche des groupes parlant le kinyarwanda dans les Kivus et lança un processus de vérification qui déplaçait la date d'arrivée sur le territoire déterminant la citoyenneté afin d'exclure radicalement les descendants des immigrants de la période coloniale. Dans ce contexte, les Tutsis congolais se sentirent de plus en plus menacés et forcés de « retourner » ou de s'allier avec le Rwanda, ce qui ne fit qu'accroître la validité apparente des allégations selon lesquelles ils n'étaient pas Congolais. Les craintes des Tutsis congolais furent confirmées lorsqu'en 1996, la Commission Vangu (un comité parlementaire envoyé au Kivu pour identifier les non-Congolais) déclara que tous les Banyarwandas étaient « comme des réfugiés » et qu'ils devaient partir. Entre mars et mai 1996, des Tutsis de Masisi et de Rutshuru au Nord-Kivu furent identifiés et forcés à quitter le pays⁷⁴ – même si, évidemment, beaucoup d'entre eux sont restés ou sont revenus depuis. L'impact combiné de violentes ruptures au Rwanda et des efforts visant à exclure les Tutsis en RDC fut à l'origine de deux guerres qui eurent lieu en RDC en 1996 et en 1998.

Sur le plan de la politique nationale, le fait que les droits liés à la citoyenneté des Tutsis congolais aient été menacés explique le rôle important qu'ils ont joué dans la rébellion de 1996/97 contre le régime de Mobutu : en 1996, Laurent Kabila, le chef de l'opposition du moment (l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo – AFDL) se servit de leur soutien et lança une insurrection dirigée en réalité par le Rwanda et l'Ouganda.⁷⁵ La campagne, qui organisa le recrutement de dizaines de milliers d'enfants soldats

⁶⁷ Jackson, 2007, p. 487.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Mamdani, 1997.

⁷⁵ Human Rights Centre 2008, pp.10 et 28

dans les communautés locales des Kivus, parvint à atteindre la capitale Kinshasa et mit fin au règne de Mobutu, après quoi Laurent Kabila fut nommé le président. Le gouvernement rwandais en profita pour attaquer les camps de réfugiés rwandais situés à l'est de la RDC pour tenter de vaincre les *Interahamwes* (anciens soldats et milice du gouvernement rwandais hutu destitué) qui s'y réfugiaient. Cela entraîna un autre déplacement de centaines de milliers de réfugiés rwandais ; un grand nombre d'entre eux retourna au Rwanda tandis que des dizaines de milliers d'autres, dont ce qui restait des *Interahamwes*, ont fui dans les épaisses forêts de la RDC.⁷⁶

Mais le Rwanda n'était pas satisfait du résultat : non seulement les *Interahamwes* continuaient de l'attaquer mais, une fois au pouvoir, Kabila décida qu'il était temps d'essayer de réduire l'influence de ses alliés rwandais et ougandais en les écartant sur le plan politique.⁷⁷ Le Rwanda a donc soutenu une nouvelle révolte qui débuta dans l'est de la RDC en août 1998, celle des rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) qui luttaient pour renverser le gouvernement de Kabila.⁷⁸ Cette rébellion s'est transformée en une guerre à grande échelle connue sous le nom de « Première Guerre Mondiale Africaine » car elle impliqua des pays de tout le continent. Comme l'a souligné le Groupe International de Personnalités Eminentes chargé d'enquêter sur les événements ayant conduit au génocide rwandais,

...la fin du génocide n'était pas celle d'un terrible chapitre de l'histoire d'un pays. Au contraire, il a ouvert un chapitre entièrement nouveau, presque aussi épouvantable que le premier, mais plongeant l'ensemble de la Région des Grands Lacs au cœur d'un conflit brutal avant de devenir une guerre qui a directement ou indirectement impliqué les gouvernements et les armées de tout le continent. Pour l'Afrique, le génocide n'a été que le début.⁷⁹

En plus du Rwanda, l'Ouganda a envoyé des soldats pour soutenir la rébellion et attaquer des rebelles ougandais basés dans l'est de la RDC. L'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et le Tchad ont quant à eux envoyé des soldats pour soutenir les forces de Kabila. Bien que ces troupes aient officiellement été retirées du territoire en 2002, le Rwanda a continué à mener une guerre par procuration en RDC, ce qui souligne la nature internationale du conflit. Toutes les factions impliquées dans les combats, qu'elles soient nationales ou étrangères, ont utilisé comme substitut une milice ethnique communément appelée « Mai-Mai ». Ces milices ont tenté de contrôler l'accès aux ressources naturelles en général et aux terres en particulier, ce qui a exacerbé les conflits locaux.

En conséquence, la guerre a de plus en plus évolué en suivant une logique ethnique, bien que sans faire de discrimination car tous les groupes ethniques ont directement été touchés par les combats.⁸⁰ Quelque quatre millions de personnes sont mortes entre 1998 et 2003⁸¹ et des millions d'autres ont été déplacées : un récent sondage indique que 81% des personnes vivant à l'est de la RDC ont été déplacées au moins une fois depuis 1993, et nombreux ont été les déplacements multiples.⁸² Cette phase de la guerre a

⁷⁶ Ces chiffres ont été très controversés. Voir par exemple : Lawyers Committee for Human Rights, 2002. *Refugees, Rebels and the Quest for Justice*, p. 6.

⁷⁷ Human Rights Centre, 2008, p.11.

⁷⁸ Ibid, p. 11

⁷⁹ Paragraphe 20.1., *Rwanda: The Preventable Genocide*, International Panel of Eminent Personalities [ref?] The Panel was appointed by the then Organisation of African Unity (OAU).

⁸⁰ Human Rights Centre, 2008, p.11.

⁸¹ Il est important de noter que le bilan humain est contesté. Voir par exemple : "DR Congo war deaths 'exaggerated'". BBC, 20 janvier 2010, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8471147.stm>

⁸² Ibid. p. 29.

officiellement pris fin avec l'accord de paix de Sun City en 2003⁸³ qui a établi un gouvernement de transition, organisé des élections et qui était soutenu par la présence des casques bleus des Nations unies, en particulier à Ituri. Toutefois, comme c'est souvent le cas, l'accord n'a pas fait grand-chose pour traiter les causes profondes du conflit : alors que sa mise en œuvre devait être garantie par le Comité International d'Appui à la Transition (CIAT), il a en réalité permis à « d'anciens belligérants d'avoir le plein contrôle de l'Etat et de ses ressources au détriment des représentants de la société civile et d'autres structures qui n'ont eu que peu d'influence. »⁸⁴ De ce fait, ceux qui ont le pouvoir sont moins enclins à s'attaquer aux causes profondes du conflit ou à mettre fin à l'impunité, à instituer un état de droit et à faire respecter les principes fondamentaux des droits l'homme.⁸⁵

Malgré cela, des progrès notoires vers la démocratie ont été faits en RDC : une nouvelle constitution adoptée en 2005 introduit un partage du pouvoir entre le président et le premier ministre ainsi qu'un cumul maximum de deux mandats pour la présidence. Reportées en raison de problèmes logistiques et de disputes politiques, les élections de l'Assemblée nationale, les provinciales et les présidentielles ont finalement eu lieu en 2006.⁸⁶ Joseph Kabila a été élu président avec 58% des voix tandis que son alliance a remporté une grande majorité dans les assemblées nationales et provinciales.⁸⁷

A la suite d'une pression internationale, le gouvernement de transition a adopté en novembre 2004 une nouvelle loi sur la nationalité, partant notamment du principe que les débats autour de la question de la nationalité alimentaient le conflit.⁸⁸ Bien que la loi vise à clarifier de façon permanente qui est et qui n'est pas citoyen congolais, elle reflète un compromis : elle promet un cadre de citoyenneté inclusif mais continue de prendre l'ethnicité comme une base sur laquelle la nationalité peut-être revendiquée. Ceci est encore souligné dans la constitution du pays, qui fait toujours référence à l'ethnicité comme l'expression fondamentale de l'identité nationale.⁸⁹ La loi de 2004 autorise la transmission non-ethnique des droits de citoyenneté, accordant la nationalité à tout enfant de citoyen congolais (ce qui permet aux citoyens naturalisés de léguer ce statut). Elle stipule aussi que les individus nés sur le territoire peuvent obtenir la nationalité à 18 ans s'ils résident encore au Congo. D'un autre côté, la loi prévoit que les « groupes ethniques et nationaux dont les populations et le territoire faisaient partie de ce qui est devenu le Congo (actuellement République Démocratique du Congo) au moment de l'indépendance doivent bénéficier des mêmes droits. »⁹⁰ Ce faisant, la loi vise à clarifier qui est et qui n'est pas admissible à la citoyenneté sur une base de groupe, incluant explicitement les « Banyamulenges » du Sud-Kivu et les Banyarwanda qui ont été

⁸³ L'Accord de Sun City en mars 2003 a conduit à la mise en place d'un gouvernement de transition le 30 juin 2003, qui a réuni les trois principales parties belligérantes (le gouvernement du Président Kabila, le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba et le Rassemblement Congolais pour la Démocratie de Azarias Ruberwa (RCD-KML)) ainsi que plusieurs groupes armés affiliés au gouvernement (Mai-Mai), des représentants de la société civile et l'opposition politique non-armée.

⁸⁴ Human Rights Centre, 2008, p.12.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Des confrontations violentes ont éclaté à Kinshasa entre les partisans de Joseph Kabila (le fils de Laurent Kabila, qu'il a remplacé en janvier 2001 après qu'il a été assassiné) et de Jean-Pierre Bemba quand aucun d'entre eux n'a obtenu de majorité absolue au première tour.

⁸⁷ International Crisis Group, "Conflict History: DR Congo," novembre 2006, disponible sur http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?action=conflict_search&l=1&t=1&c_country=37

⁸⁸ Loi n° 04/024 relative à la Nationalité Congolaise.

⁸⁹ Pour une brève vue d'ensemble de cette loi (contexte et lacunes) – voir Bronwen Manby, 2009, *Struggles for Citizenship in Africa*. Zed Books: London, New York, pp. 66 – 80.

⁹⁰ La citoyenneté est aussi accordée à ceux qui ont des parents congolais ou qui n'auraient pas accès à une autre nationalité. Loi n° 04.024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise.

transplantés par l'administration coloniale à Masisi au Nord-Kivu, par exemple, mais excluant de la citoyenneté de naissance ceux qui sont arrivés en 1994 au lendemain du génocide rwandais.

Mais quel a été l'impact de la loi (si tant est qu'il y en ait eu) au niveau local ? Les récents combats à l'est laissent penser que les groupes continuent à se sentir menacés, comme en témoigne la création du CNDP par Laurent Nkunda, en dépit d'un statut juridique plus clair sur leur droit d'appartenance.⁹¹ Par conséquent, la question demeure : bien que cette législation plus inclusive sur la citoyenneté ait, dans une certaine mesure, précisé la base de la citoyenneté (au moins d'un point de vue juridique), dans quelle mesure le droit d'appartenance continue-t-il à être source de conflit et de violence au niveau local ? Actuellement, cela est contesté à travers la définition de ceux qui ont le droit de décider qui est et qui n'est pas citoyen congolais : les autorités nationales ou communautés locales ? Les communautés locales, par exemple, sont maintenant impliquées dans les processus de retour et la sensibilisation sur ce sujet indique que même si les communautés ne se rejettent pas, des intérêts économiques localisés qui séparent les communautés. A Ituri, de telles tensions ont été source de violence.⁹²

En plus, comment les gens perçoivent-ils d'autres formes d'appartenance – notamment les allégeances ethniques – dans ce contexte tendu et militarisé ? Et comment les différentes manières (nationale et locale) de comprendre l'appartenance interagissent-elles (si elle le font) ? Afin de commencer à apporter une réponse à ces questions, et à la lumière du contexte historique ci-dessus, le chapitre suivant présente une analyse des premiers résultats. En analysant la manière dont la population perçoit le conflit, il examine dans quelle mesure de tels processus d'inclusion et d'exclusion continuent d'alimenter le conflit sur le terrain.

⁹¹ Nkunda, un ex-combattant du RDC-Goma (une faction de la RCD), a refusé de rejoindre les forces armées nationales sous les termes de l'accord de Sun City et a formé le CNDP. L'accord de paix de Sun City, qui avait demandé l'intégration des forces rebelles dans l'armée nationale, a commencé un processus connu sous le nom de « brassage » qui exigeait des soldats de toutes les régions de se présenter dans une structure centrale de formation avant d'être déployés dans une région autre que celle dans laquelle ils s'étaient battus. Cela signifiait que des soldats affiliés à la RCD pouvaient être sous le commandement d'un officier partisan de Kabila, ce qui était inacceptable pour une grande partie des ex-combattants. Selon un rapport récent du Human Rights Centre et du ICTJ, leur souci était lié à un incident qui avait eu lieu au début de la guerre et où des centaines de soldats de l'est de la RDC (rwandais pour la plupart) avaient été tués dans les garnisons du pays. (Human Rights Centre, 2008, p.12.)

⁹² Communication avec un informateur, Goma, janvier 2010.

PERCEPTIONS DU CONFLIT : LE POINT DE VUE DES PERSONNES DEPLACEES

Une guerre d'origine externe

Lorsqu'on leur a demandé quelle était leur perception du conflit au Nord-Kivu, toutes les personnes interrogées – qu'elles parlent ou non le kinyarwanda – ont massivement fait référence à l'arrivée des réfugiés rwandais en 1994 comme le point de départ de la violence. Bien que la succession des événements ait varié, le conflit est considéré comme imposé par l'extérieur – un problème rwandais importé en RDC : « ce n'est que lorsque les réfugiés rwandais sont venus que le bain de sang a commencé au Congo »,⁹³ « cette guerre devrait se passer au Rwanda ». ⁹⁴ Pour la majorité des personnes interrogées en Ouganda, le CNDP est la principale raison qui a obligé les gens à fuir tandis que la majorité des personnes déplacées dans le Nord-Kivu ont déclaré avoir fui les FDLR, montrant ainsi les événements spécifiques qui ont causé le déplacement. Que les principaux coupables soient le CNDP ou les FDLR, il y a consensus sur le fait que le problème a été importé du Rwanda.

Les FDLR (ou *Interahamwes*, comme on les a aussi nommés) qui se sont formés à la suite du génocide rwandais de 1994 ont été identifiés par beaucoup comme étant la cause principale du conflit. Une femme décrit les combats :

Tout a commencé quand ceux qui ont fui le Rwanda sont arrivés au Congo et se sont rendus dans la forêt. Ils ont alors commencé à tendre des embuscades aux gens qui se rendaient au marché pour se procurer de la nourriture et des vêtements. Quand ils ont entendu dire qu'ils avaient deux mois pour quitter la forêt et retourner dans leur pays, ils ont commencé à déranger les gens ordinaires. Nous avons commencé à dormir dans la brousse et à souffrir.⁹⁵

Bien que les FDLR aient pris pour cible des civils dans de nombreux groupes ethniques, il n'est pas surprenant que les personnes qui se sont identifiées comme étant des Tutsis congolais perçoivent les FDLR comme une menace particulière.

De même, lorsqu'on leur a demandé ce qui pourrait mettre un terme au conflit, la majorité des personnes interrogées ont déclaré que les FDLR devaient retourner au Rwanda. Comme le souligne un ancien soldat de l'armée nationale démobilisé en parlant des FDLR, « ces gens font leurs guerres au mauvais endroit. Ils devraient aller se battre dans leur propre pays. »⁹⁶ L'échec de la campagne anti-insurrectionnelle menée contre les FDLR par le gouvernement rwandais et le gouvernement de la RDC n'a fait que renforcer cette perception : « C'est lorsque les soldats rwandais sont venus au Congo pour lutter contre les FDLR que la situation est devenue sérieuse. Les soldats rwandais n'ont tué aucun membre des FDLR et maintenant ces *Interahamwes* nous attaquent, nous les civils. »⁹⁷

D'autres ont principalement fait le rapport entre le « problème rwandais » et le CNDP, qui est largement considéré comme étant soutenu par le gouvernement rwandais et lié au rôle joué par le gouvernement rwandais dans le renversement de Mobutu. La majorité des réfugiés interrogés ont fui à cause des activités

⁹³ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

⁹⁴ Entretien avec un homme congolais, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

⁹⁵ Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (Ngarama), 22 mai 2009

⁹⁶ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

⁹⁷ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

récentes du CNDP. « Nkunda se dit Congolais, mais il est allé au Rwanda et il a ramené des rwandais au Congo pour lutter contre les FDLR. Il aurait dû utiliser les congolais pour cette guerre. »⁹⁸ Le CNDP est largement considéré comme un moyen dissimulé du gouvernement rwandais pour s'appropriier le Nord-Kivu. Un homme décrit la situation :

Le Rwanda a été invité par Laurent-Désiré Kabila pour combattre le régime de Mobutu. Kabila était d'accord avec Kagame que si Mobutu était renversé, le pays devrait être divisé [Congo]. Lorsque Mobutu est mort, les soldats rwandais ne sont pas rentrés chez eux, ils ont attendu leur part comme convenu. Mais Kabila n'a pas respecté ses engagements. C'est là que la guerre a commencé. Le Rwanda se bat maintenant pour intégrer une partie du Congo au Rwanda, ce qui est impossible.⁹⁹

De nombreux entretiens ont confirmé que les récents combats du CNDP sont largement perçus comme liés à la dynamique politique régionale. Comme l'a déclaré une femme : « Nkunda veut être président du Congo et il est financé par le gouvernement rwandais. »¹⁰⁰ En effet, plusieurs personnes interrogées ont fait allusion à Nkunda comme étant Rwandais, ce qui renforce davantage l'impression de conflit importé : « Le conflit a été lancé par Nkunda qui est Rwandais. Il influence les Rwandais pour qu'ils se battent contre les Congolais et qu'ils prennent le contrôle du gouvernement. »¹⁰¹ « Ce sont les Rwandais qui veulent prendre le Congo. Ils veulent annexer la province du Nord-Kivu au Rwanda... ce qui n'est pas normal puisque chaque pays a sa propre frontière. »¹⁰²

Ces perceptions du conflit, qui présentent les FDLR/*Interahamwes* ou le CNDP (ou les deux) comme étant à l'origine, renforcent l'idée que ceux qui se battent viennent du Rwanda, qu'il s'agit d'un conflit provoqué par des forces venant de l'extérieur qui se sont imposées au peuple congolais – qui, à son tour, a été contraint à se défendre.

Ces gens qui viennent du Rwanda – aussi bien les FDLR que les soldats rwandais – posent un problème au Nord-Kivu parce qu'ils ont entraîné des Congolais à tuer et à piller. C'est pour cela que nous avons les groupes armés Mai-Mai au Congo. Ces *Interahamwes* ne sont pas humains. Ils ont apporté au Congo ce qu'ils font au Rwanda – par exemple, quand ils croisent un homme, ils lui coupent le sexe et parfois ils le violent ; quand c'est une femme, ils lui coupent la poitrine, la violent et la tuent. C'est purement rwandais. Les Congolais ne se comportent pas comme cela.¹⁰³

La présence d'autres acteurs armés dans le conflit était donc essentiellement considérée comme une défense de la part de communautés qui se sont retrouvées prises au milieu d'une guerre. Cependant, alors qu'il y avait un consensus sur le fait que le Rwanda était responsable du conflit (et la présence à l'est du Congo d'anciens génocidaires après le génocide l'a sans doute attisé), les définitions des termes « extérieur » ou « Rwandais » dans ce contexte se sont révélées être extrêmement subjectives, diverses et illusoire. Ces perceptions ont également souligné le fait que, comme l'ont aussi révélé les entretiens, le conflit était perçu comme fondé sur des fissures profondes qui existaient déjà dans les communautés avant 1994.

⁹⁸ Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (camp de Ngarama), 20 mai 2009.

⁹⁹ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

¹⁰⁰ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

¹⁰¹ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

¹⁰² Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (camp de la nouvelle Congo), 18 mai 2009.

¹⁰³ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

Les divisions internes

Bien que le rôle joué par le Rwanda ait dominé les débats, il est clair que les notions d'identité « rwandaises » étaient beaucoup plus liées que l'arrivée physique de Rwandais en 1994 en tant que réfugiés ou *Interahamwes*. Que ce soit directement ou indirectement, les personnes interrogées ont mentionné le fait que ces facteurs externes nourrissaient de profondes divisions internes dont la plus importante concerne les structures locales de pouvoir et de contrôle d'accès à la terre et aux ressources, notamment les considérables richesses minérales de la RDC.

Tout au long de l'étude, les personnes interrogées ont particulièrement fait la relation entre nationalité congolaise et possibilité/droit de posséder des terres. En d'autres termes, définir qui est véritablement congolais détermine son accès à la terre. Il n'est donc pas étonnant que la question des terres ait été mentionnée en lien avec toutes les explications des causes du conflit citées ci-dessus : un conflit perçu comme un stratagème utilisé par le Rwanda pour s'approprier des terres dans le Nord-Kivu, la manière dont les milices se sont développées en suivant une logique ethnique afin de protéger et de contrôler l'accès à la terre pour leur propre groupe, l'affirmation de la nationalité congolaise (cruciale pour avoir la possibilité d'acheter et de posséder des terres en toute légitimité) et enfin, l'obtention de la terre à travers les structures du pouvoir local qui contrôlent ce processus. Comme l'a dit un réfugié, « je suis Congolais parce que c'est là que je suis né et que j'ai vécu. J'ai aussi ma terre là-bas, c'est donc chez moi... J'ai le droit d'accéder à la terre et de cultiver au Congo. »¹⁰⁴ Et lorsqu'on demande à un autre réfugié comment se passe l'achat des terres, il nous dit : « il faut passer par [les autorités locales] pour acquérir des terres et elles peuvent être soudoyées et vendre votre terre si vous n'êtes pas de leur tribu ». ¹⁰⁵

Les tensions concernant l'accès à la terre ne sont donc pas seulement antérieures à l'arrivée des réfugiés et des milices du Rwanda en 1994, elles ont créé des lignes de faille au sein des communautés qui ont été exploitées et manipulées pendant le conflit. Une fois de plus les questions de citoyenneté, d'accès au pouvoir et de propriété foncière convergent : on ne peut pas vraiment profiter d'une « propriété foncière » si elle ne s'accompagne pas de droits politiques ou d'un accès au pouvoir, et les droits politiques sont subordonnés à la preuve de l'identité nationale.

Les tensions étaient donc clairement antérieures à l'arrivée des génocidaires, et la militarisation accrue de la région après 1994 les a transformées en une véritable violence à grande échelle : « [le génocide rwandais] a introduit les armes dans le conflit. »¹⁰⁶ Un jeune homme, dont les parents ont été tués par « les Hutus du Rwanda », a expliqué la situation de cette manière :

Avant [1994], ces Congolais se chamaillaient sans se faire de mal. Des réfugiés rwandais ont donné des armes aux Congolais et leur ont appris à s'entretuer... Nous avons déjà eu des problèmes de terres, mais personne n'aurait tué qui que ce soit. Les Rwandais ont profité de cela et ont recruté certains Congolais, leur ont appris à utiliser des armes et c'est pour ça que nous avons les Mai-Mai.¹⁰⁷

Parmi les personnes interrogées, nombreuses sont celles qui nous ont parlé de vieilles rancunes qui ont été

¹⁰⁴ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 30 mai 2009.

¹⁰⁵ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁰⁶ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (New Congo), 18 mai 2009.

¹⁰⁷ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (new Congo camp), 18 mai 2009.

réglées avec l'aide de groupes armés : « Les gens qui avaient de petites querelles avec d'autres pouvaient désormais aller voir les *Interahamwes* dans la forêt, leur donner un peu d'argent et leur dire qu'il y avait un traître. Ensuite les FDLR allaient éliminer leurs ennemis pour eux. »¹⁰⁸ Des divisions internes ont été ravivées et exploitées dans ce contexte de conflit permanent, qui s'est développé dans cet environnement fragmenté. Et maintenant que des dizaines des milliers de personnes déplacées commencent à retourner chez elles (pour retrouver leur maison mais aussi leur terre), il est plus que probable que ces tensions s'intensifient et refassent surface.

Une ethnicité renforcée

Le conflit s'est donc considérablement alimenté des tensions ethniques existant au sein des communautés et les a manipulées et amplifiées. Les désaccords dans et entre les communautés ont été amplifiés par la manière dont les FDLR et le CNDP se sont servis de l'ethnicité pour obtenir du pouvoir – et simplement pour survivre : ils ont profité des alliances entre les Hutus rwandais et congolais d'une part (dans le cas des FDLR/*Interahamwes*) et les Tutsis rwandais et congolais d'autre part (dans le cas du CNDP). Que ces alliances aient été fondées sur un sentiment d'identité partagée ou qu'elles aient simplement été forcées, le résultat est le même : les communautés se sont de plus en plus divisées en fonction des appartenances ethniques respectives et ces différences se sont exprimées à travers la violence. Toutefois, pour la plupart des personnes interrogées, l'ampleur de ce qui s'est passé depuis 1994 (à la fois du point de vue de ceux qui ont perpétré la violence et de celui de ceux qui l'ont subie) est quelque chose de nouveau dans la région.

Les *Interahamwes* ou les FDLR étaient souvent associés aux Banyabwishas congolais, que l'on appelait également « Hutus ». A Rutshuru, un homme (qui a plus tard évoqué le fait qu'il parle le swahili et le kinande¹⁰⁹) a décrit la situation ainsi : « lorsque les [Hutus rwandais] sont arrivés ici après la guerre au Rwanda, le Rutshuru s'est divisé en deux : ils se sont mis à parler le kinyarwanda avec leurs frères qui parlaient la même langue et ont vécu avec eux. »¹¹⁰ Dans le Rutshuru, les personnes interrogées ont évoqué le fait que la dominance des Banyabwishas dans les structures gouvernementales locales permettait aux *Interahamwes* d'influencer la communauté :

Le *Chef de Localité* était le commandant, il n'y avait donc personne vers qui se tourner en cas de problèmes. C'est ce qui a commencé à susciter de gros problèmes. La guerre qui a obligé les gens à fuir dans les Etats voisins a commencé quand les Tutsis se sont mis à combattre les Hutus... Après les Tutsis voulaient tuer tous les intellectuels du Rutshuru. C'est comme ça que les jeunes garçons ont commencé à former un groupe appelé les Maï-Maï et se sont mis à combattre le CNDP qui tuait toute personne d'une autre tribu, et c'est là que les gens ont vraiment commencé à fuir.¹¹¹

Certaines personnes interrogées ont mentionné des mariages mixtes entre les Hutus rwandais et les Banyabwishas du Nord-Kivu, d'autres ont parlé de membres des *Interahamwes* qui travaillaient dans leurs fermes. Bien qu'il soit impossible de déterminer dans quelle mesure cette « hospitalité » était imposée ou volontaire, dans certains cas elle était clairement imposée. Un jeune homme vivant dans un camp de personnes déplacées près de Goma nous a décrit ainsi cette relation : « Nous vivions ensemble. Mais les

¹⁰⁸ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (Ngarama), 22 mai 2009.

¹⁰⁹ Le fait qu'il parle le kinande l'identifie comme n'étant pas une « personne parlant le kinyarwanda ».

¹¹⁰ Entretien avec un homme congolais, Kinyandoni, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹¹¹ Entretien avec un homme congolais, Kinyandoni, Rutshuru, 25 juin 2009.

Interahamwes n'avaient pas de bonnes manières. Ils buvaient l'alcool des autres sans payer et si vous demandiez une compensation, ils vous tuaient et vous laissaient sur le bord de la route. »¹¹² D'autres personnes nous ont parlé de membres des *Interahamwes* s'appropriant des terres.¹¹³ En même temps, il est clair que l'association entre Hutus congolais et rwandais (quelle que soit la base sur laquelle cette association se fondait) a généré d'importantes suspicions à leur égard, suspicions qui se sont accrues proportionnellement à la brutalité dont faisaient preuve les FDLR envers la population civile.

Certains informateurs ont attribué une partie de cette brutalité aux forces gouvernementales se faisant passer pour des membres des FDLR : « Des soldats congolais effectuaient des actes de banditisme et les attribuaient aux FDLR »¹¹⁴ ; « Vous voyez, les soldats congolais qui n'étaient pas payés pillaient de nombreux endroits à Rutshuru et attribuaient ces actes aux FDLR, puisqu'ils sont les spécialistes dans ce domaine. »¹¹⁵ En effet, un certain nombre de personnes interrogées ont fait allusion à des membres des FDLR vêtus de treillis de l'armée congolaise et à des FARDC « ressemblant » aux FDLR. Cependant, les atrocités ne sont pas le plus souvent attribuées aux FDLR.

Par conséquent, l'association des Banyabwishas aux FDLR s'est révélée très dangereuse et a été un facteur déterminant du déplacement de ce groupe l'année dernière. Comme nous explique un homme munyabwisha : « Nous avons fui parce que les FDLR étaient dans notre région et si on nous avait trouvé avec eux, on nous aurait tous mis dans la même catégorie et tués. »¹¹⁶ Une femme réfugiée a expliqué que son père avait requis les services des FDLR pour cultiver son jardin : « Puis, quand les forces du gouvernement sont arrivées, il a été accusé de rébellion et tué, et nous avons pris la fuite parce qu'on nous a pris pour des *Interahamwes*. »¹¹⁷ Impliqués dans le conflit contre leur gré, l'étiquette « hutue » est devenue pour beaucoup de plus en plus dangereuse : dans ce conflit, elle a supplanté l'identité congolaise, souvent tout simplement à cause de leur langue commune : « Nous les Banyabwishas, sommes maintenant considérés comme des membres des FDLR parce qu'on parle le kinyarwanda. »¹¹⁸ De plus, alors que les personnes interrogées font référence aux Hutus du Rwanda comme étant des *Interahamwes* ou des membres des FDLR, on ne sait pas vraiment si tous ceux qui ont refusé de retourner au Rwanda font partie de ce groupe rebelle – surtout si des mariages mixtes ont eu lieu (et à l'inverse, il n'y a pratiquement pas d'informations sur qui est membre des FDLR et vu qu'ils sont présents au Congo depuis longtemps, il ne serait pas surprenant que des Congolais aient été recrutés). Par conséquent, il n'est pas possible de distinguer clairement les Hutus rwandais des Banyabwishas congolais, ce qui souligne à la fois la mesure dans laquelle les Banyabwishas congolais sont associés aux Hutus rwandais et le fait que précisément, une catégorisation ethnique claire en théorie n'a pas eu d'équivalent en pratique.

La manière dont le CNDP a été évoqué est plus complexe. Nkunda était largement perçu comme ayant profité de la pan-nationalité tutsie afin d'assurer son pouvoir – ce qui a renforcé la dimension ethnique du conflit avec une forte implication du génocide qui a eu lieu au Rwanda. Il se battait « avec d'autres Tutsis du Rwanda ainsi que ceux du Congo ». ¹¹⁹ Une femme nous a décrit la guerre ainsi :

¹¹² Entretien avec un homme congolais, camp de personnes déplacées Mugunga I, Goma, 16 juin 2009.

¹¹³ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (New Congo), 18 mai 2009.

¹¹⁴ Entretien avec une femme congolaise, Masisi Centre, 19 juin 2009.

¹¹⁵ Entretien avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹¹⁶ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (Ngarama camp), 20 mai 2009.

¹¹⁷ Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (camp nouveau Congo), 19 mai 2009.

¹¹⁸ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹¹⁹ Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (camp de Ngarama), 20 mai 2009.

La guerre au Nord-Kivu a commencé avec le besoin d'éliminer les Hutus de cette région ou de les chasser. Laurent Nkunda n'aimait pas que les *Interahamwes* se trouvent sur ce territoire. Ca s'est ensuite transformé en une guerre entre le CNDP de Nkunda et le gouvernement, une guerre dans laquelle Nkunda dirigeait essentiellement des Tutsis, et les gens ont donc compris que c'était une bataille entre les Tutsis et d'autres tribus, en particulier les Hutus.¹²⁰

Il est cependant intéressant de noter que lors des questions concernant la résolution du conflit, s'il y avait un fort consensus sur le fait que les membres des FDLR devaient retourner au Rwanda pour que la paix revienne, il a beaucoup moins été question que le CNDP quitte la RDC. Comme l'a souligné un jeune homme : « Nous sommes Congolais et tous ces gens sont nos frères. Je pense que nous devrions co-exister avec des gens comme ceux qui sont du PARECO,¹²¹ les Mai-Mai et le CNDP, alors que les FDLR devraient rentrer dans leur pays. »¹²² Il est difficile de savoir si la présence du CNDP en RDC est mieux acceptée du fait de ses liens actuels avec le gouvernement ou si cela reflète une plus grande tolérance de leur présence – ou de ceux qu'ils prétendent représenter. Ce qui est révélateur, c'est que certaines personnes interrogées ont parlé de la nécessité de déployer les anciens rebelles du CNDP loin du Nord-Kivu : « pour mettre un terme à la guerre, il faut changer les soldats, les emmener loin du Kivu et d'en envoyer d'autres pour prendre leur place. »¹²³ Ils peuvent rester en RDC mais pas au Nord-Kivu – ce qui souligne la nécessité de déployer le CNDP à l'extérieur de la région. Des informateurs d'ONG ont toutefois relayé des rumeurs selon lesquelles le gouvernement avait promis la non-rotation dans le cadre de l'accord de paix. Il était sous-entendu que la possibilité d'une présence continue était essentielle pour garantir l'accès aux terres et aux autres ressources et était au cœur des revendications des milices. Dans ce contexte, il y a une tension réelle entre le désir d'apporter une réponse aux préoccupations de la collectivité et la peur de créer un nouveau conflit.

Cette manipulation de l'allégeance ethnique par les parties belligérantes a profondément divisé les communautés au Nord-Kivu. L'impression que la haine ethnique qui a conduit au génocide au Rwanda avait été importée en RDC était partagée par beaucoup, exacerbant les tensions entre Hutus et Tutsis d'une part, et entre les groupes qui parlent le kinyarwanda et ceux qui ne le parlent pas d'autre part. La violence instaurée dans cette logique ethnique a engendré des clivages massifs au sein des communautés. Comme le disait une femme, « [les Rwandais] nous ont amené à nous détester les uns les autres avec leur politique Hutu-Tutsi. »¹²⁴ Une autre femme nous a dit : « le tribalisme a débuté à Bunagana lorsque Nkunda et ses hommes sont arrivés dans notre communauté. Les Tutsis et les Hutus ne s'aiment pas, d'autres tribus au Congo n'aiment pas que les Hutus et les Tutsis disent qu'ils sont Rwandais. Donc c'est la guerre tribale et rien de plus. »¹²⁵ Même s'il est évident que les antagonismes étaient antérieurs au génocide de 1994 et à ses conséquences, les événements récents ont véritablement enraciné les politiques ethniques qui, associées à la violence, sont devenues un facteur profond de division.

¹²⁰ Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (campe de Ngarama), 21 mai 2009.

¹²¹ Une groupe auquel un homme congolais a fait référence lors d'un autre entretien comme étant aligné avec les Hutus (entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009).

¹²² Entretien avec un homme congolais, camp de déplacés Mugunga I, Goma, 16 juin 2009.

¹²³ Entretien avec un homme congolais, Masisi centre, 19 juin 2009.

¹²⁴ Entretien avec une femme congolaise, Nakivale (camp nouveau Congo), 18 mai 2009.

¹²⁵ Entretien avec une femme congolaise, camp de Ngarama, Nakivale, 19 mai 2009.

Les milices et le renforcement des divisions ethniques

Les tensions ont été exacerbées par l'existence d'autres milices qui sont associées aux diverses lignées ethniques :

Maintenant, tout le monde a peur de tout le monde au Congo. Tous les groupes rebelles représentent une tribu. Les Mai-Maï pour les Nandes,¹²⁶ les FDLR pour les Hutus, le CNDP pour les Tutsis, d'autres tribus en faveur des troupes gouvernementales, et c'est cela le tribalisme. Chaque groupe cherche un autre groupe pour tuer. Ces groupes sont issus du même village, et donc le village/la communauté entière sont maintenant remplis de tueurs.¹²⁷

C'est ainsi que ce conflit soi-disant importé sur le sol congolais s'est progressivement localisé. Fréquemment, les personnes interrogées faisait référence au fait (et c'est révélateur) que si le conflit immédiat pouvait être résolu par le retour des FDLR au Rwanda, gérer les nouvelles divisions au sein de communautés serait probablement bien plus difficile. Cette prise de conscience a plongé le peuple dans l'incertitude quant à son avenir : « Cette guerre ne finira jamais parce qu'elle ne ressemble à aucune autre – c'est une guerre tribale à laquelle il sera très difficile de mettre un terme. »¹²⁸ Il est clair que les milices prétendument formées pour défendre les civils ne les protégeaient pas, malgré la nature de ces groupes ouvertement bornés et ethniquement alignés. En effet, l'ampleur de la militarisation de la zone a créé un contexte dans lequel personne n'est protégé et dans lequel le potentiel de déplacement ne peut que s'accroître. Un grand nombre de groupes ont été impliqués dans le conflit et tous ont commis des atrocités envers la population civile : cela a créé une situation dans laquelle les gens ne savent plus en qui ils peuvent avoir confiance ou vers qui ils peuvent se tourner pour les protéger. Comme l'a déclaré une femme :

Je ne comprends pas cette guerre. Je croyais que c'était le gouvernement du Congo et les rebelles du Rwanda, mais quand on va au jardin, on croise des militaires en uniforme et on ne sait pas s'il s'agit d'un soldat des forces gouvernementales ou non. Mais quelle qu'elle soit, cette personne va vous prendre tout ce que vous avez et même vous battre. Cette guerre n'a aucun sens.¹²⁹

Interrogée sur les combats qui l'ont forcé à fuir sa maison, une autre femme nous dit : « Je ne sais pas car ils viennent la nuit et vous tuent sans que vous sachiez qui ils sont. »¹³⁰ Un homme a décrit la situation de cette façon :

Au Nord-Kivu, au moins dans les zones où j'habite, on est dans la même situation qu'une femme courtisée par plusieurs hommes et qui ne sait pas, en fin de compte, en qui avoir confiance. Il y a en effet l'armée gouvernementale, les FDLR, les Mai-Maï. Nous vivons dans une grande confusion parce que celui qui nous dit qu'il est là pour nous protéger est le même que celui qui, le lendemain, nous tue, nous vole, nous viole.¹³¹

¹²⁶ Même si la personne interrogée associe les Mai-Maï à l'ethnie Nande, les miliciens Mai-Maï sont en fait recrutés parmi plusieurs groupes ethniques, notamment les Bahundes.

¹²⁷ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹²⁸ Entretien avec un homme congolais, camp de Ngarama, Nakivale, 20 mai 2009.

¹²⁹ Entretien avec une femme congolaise, camp de Ngarama, Nakivale, 22 mai 2009.

¹³⁰ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

¹³¹ Entretien avec un homme congolais, Masisi Centre, 19 juin 2009.

Il n'est pas surprenant que cette violence brutale et permanente soit perçue comme incohérente et dénuée de sens. Toutes les « parties » sont désignées comme étant coupables et personne ne sait vers qui chercher une protection. Cette sombre perception était particulièrement frappante dans les questions concernant le retour : les personnes déplacées désirent désespérément rentrer chez elles – et beaucoup le font – mais ont pleinement conscience que les causes du conflit sont loin d'avoir été résolues. De nouvelles flambées de violence et de nouveaux déplacements sont à craindre.

L'héritage de la violence

Les personnes interrogées considéraient que les ruptures au niveau local avaient causé des dommages permanents aux structures communautaires. Comme l'a souligné un homme dont les parents ont été tués (certainement par des *Interahamwes*) : « On se souvient tous de la façon dont certains membres de notre famille ont été tués par nos concitoyens. Moi aussi – je parlerai un jour à mes enfants de cette guerre au Congo et de comment mes parents et d'autres proches ont été tués. Je suis sûr que cela restera gravé dans les esprits de tout le monde .»¹³² Il a été reconnu que ces cycles de violence sont difficiles à briser : « Si vous êtes un civil et que le fils de votre voisin, qui est devenu soldat ou rebelle, vienne tuer votre père, le lendemain, vous pourrez vous aussi rejoindre l'un des groupes rebelles pour avoir un fusil et aller tuer les parents de celui qui a tué les vôtres. C'est ce qui se passe en ce moment au Congo ».¹³³

En effet, l'extrême niveau de brutalité qui a caractérisé le conflit (en particulier le niveau élevé de violence sexuelle et basée sur le genre contre les femmes et les hommes) a fréquemment été évoqué en relation avec la destruction des communautés et de la crainte du retour : « Si je rentre maintenant, les *Interahamwes* couperont ma poitrine comme ils l'ont fait à d'autres femmes. Il y a beaucoup de souffrance au Congo. Ils coupent même le sexe des hommes.»¹³⁴ Une femme nous a raconté comment elle a été abandonnée par son mari après avoir été violée pendant sa grossesse,¹³⁵ et un jeune homme comment sa femme souffre de problèmes mentaux dûs au traumatisme.¹³⁶ La violence est devenue extrêmement personnelle dans tous les sens : « Même les hommes sont violés. »¹³⁷ Le déplacement a par ailleurs renforcé l'impact de la guerre, car les gens ont non seulement dû quitter leur maison, mais la majorité d'entre eux a été contrainte de vivre dans des conditions d'instabilité chronique et d'insécurité permanente. Le retour fera probablement ressurgir la brutalité qui les a forcés à fuir et il sera crucial de mettre en place des mécanismes pour faire face à ces atrocités afin de permettre à ces gens de reconstruire leur vie. Sinon, des vengeances personnelles continueront à hanter les communautés et à favoriser la violence.

Par conséquent, alors que les tensions étaient indéniablement antérieures aux événements de 1994, tout le monde s'accorde à dire que les conflits dans lesquels les civils vivant au Nord-Kivu ont par la suite été entraînés ont littéralement déchiré les individus et les communautés. Toute tentative visant ramener la stabilité et la justice dans ce contexte devra reconnaître la dimension intime et locale qui a marqué une grande partie du conflit. Et tout processus de retour devra être fait de manière à minimiser les ruptures au sein des communautés.

¹³² Entretien avec un homme congolais, Nakivale (camp nouveau Congo), 18 mai 2009.

¹³³ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹³⁴ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹³⁵ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹³⁶ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (camp de Ngarama), 21 mai 2009.

¹³⁷ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

L'IDENTITE CONGOLAISE : INTERACTION DE FACTEURS INTERNES ET EXTERNES

Comme la partie précédente l'a montré, ceux qui se retrouvent pris au milieu du conflit accusent des forces extérieures d'être à l'origine de toute cette violence. Ils reconnaissent toutefois que s'il est insoluble, c'est aussi parce qu'il se nourrit de tensions préexistantes et que ces deux causes principales convergent autour de la question de l'ethnicité. Partant donc du principe que l'ethnicité est le facteur clé qui empêche le pays de vivre en paix, nombreux sont ceux qui voient dans la construction d'une identité nationale congolaise l'antidote des fractures fondée sur l'ethnie qui divisent les communautés et, par conséquent, des causes de la violence actuelle. Les discussions sur l'appartenance et la nationalité dans ce contexte ont également révélé un paradoxe : si les discours des personnes interrogées avaient une forte dimension anti-ethnique et pro-nationaliste, il était en même temps clair qu'elles s'inscrivaient elles-mêmes (et continuaient d'être inscrites par les autres) dans un moule fortement ethnique au niveau de l'appartenance locale. La nature de cette identité nationale et la manière dont elle a été comprise, notamment par rapport à l'appartenance ethnique, est analysée dans ce chapitre.

Un antidote contre la violence

De façon idéale, les gens parlaient de leur perception de l'identité nationale comme étant quelque part une solution à la violence : correctement mis en œuvre, cela représenterait des systèmes politiques fonctionnant sans considérations ethniques qui offriraient une protection réelle – un antidote aux allégeances ethniques considérées comme la cause des conflits et de souffrances. « Cela pourrait être réglé en nous faisant sentir que nous sommes un seul peuple, que nous sommes tous Congolais. »¹³⁸

Cependant, alors que l'identité congolaise pourrait offrir une alternative à l'expression fougueuse et violente de l'ethnicité, la définition même de la nationalité congolaise est à l'origine de bon nombre des problèmes évoqués ci-dessus. La rhétorique de l'ethnicité dissimule un autre problème plus profond : l'inclusion et l'exclusion sont définies en fonction de la perception (si une personne est perçue comme étant – ou n'étant pas – véritablement congolaise), et ce en dépit des clarifications récemment apportées par la loi. Les identités ethniques transnationales (Hutue et Tutsie dans ce contexte) sont considérées comme brouillant l'appartenance nationale, la rendant obscure et confuse, et comme la cause de la violence exportée du Rwanda. Pour certaines des personnes interrogées, cette double allégeance est inacceptable et est la preuve que les personnes parlant le kinyarwanda ne sont pas vraiment Congolaises. Comme l'a dit un homme lorsqu'on lui a demandé comment la guerre pouvait prendre fin : « Cette guerre ne pourra prendre fin que lorsque les Tutsis seront chassés ou désarmés et que quand on essayera de mettre fin au tribalisme. Et s'ils veulent rester au Congo, ils doivent se considérer comme Congolais et non pas comme Tutsis. »¹³⁹ D'autres ont évoqué des notions d'autochtonie, soulignant l'arrivée relativement récente des personnes parlant le kinyarwanda (« Il n'y avait que les Wanandes avant l'arrivée des Hutus. »¹⁴⁰) Donc pour certains, les personnes parlant le kinyarwanda ne pourront jamais être « légitimement » Congolais, une accusation souvent faite en référence spécifique aux Tutsis :

Les Tutsis sont hautains et pensent qu'ils sont plus intelligents que tout le monde. Par exemple, Laurent Nkunda a déclaré un jour sur la BBC que pour la stabilité dans le pays et la paix pour tous les Tutsis, aucun d'entre eux ne devait être marginalisé. Pour moi, les « Banyarwanda », et en

¹³⁸ Entretien avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹³⁹ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 30 mai 2009.

¹⁴⁰ Entretien avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

particulier les Tutsis, sont synonymes de domination du peuple et de la terre. Ils veulent mettre leurs vaches sur des terres qui ne leur appartiennent même pas. Nous avons reçu ces terres (de nos ancêtres) pour élever des vaches. Sans l'accord du Mwami et à son insu, ils veulent prendre d'autres terres qui ne leur ont pas été octroyées par les services qui s'occupent de ça et qui, aveuglés par l'argent, leur ont donné la terre sans se renseigner avant. C'est pour ça qu'il faut utiliser la force pour jouir de ses droits.¹⁴¹

Par conséquent, la mesure dans laquelle les groupes et les individus se sont apparemment identifiés à des identités ethniques plutôt que nationales a révélé des allégeances divisées, ce qui est considéré comme inacceptable dans un discours nationaliste sur l'identité congolaise. Ceux qui sont perçus comme ayant une allégeance ethnique qui transcende les frontières ont donc en quelque sorte montré qu'ils n'étaient pas Congolais – ou qu'ils étaient moins que des Congolais. Cette interprétation subjective de la nationalité montre l'écart énorme entre la loi et la manière dont est vécue la citoyenneté au quotidien. Comme le disait une femme : « Il y a ceux que nous appelons les Banyarwandas. Ils se considèrent comme Congolais mais se sentent en même temps Rwandais – tout du moins, ils savent qu'ils ont des origines rwandaises. D'autres passent même leur temps à faire des aller-retour ».¹⁴² Ceux qui sont volontairement allés au Rwanda après le génocide sont en particulier soupçonnés : leur « retour » au Rwanda est vu comme une preuve qu'ils n'étaient pas de vrais Congolais.

Les parlementaires ont tenté de résoudre ces questions d'appartenance avec la loi de 2004, qui stipule que toute personne appartenant à un groupe ethnique et national présent sur le territoire de ce qui allait devenir la RDC à l'indépendance ont droit à la nationalité congolaise. Néanmoins, sur le terrain, les conceptions de la nationalité ont tendance à se concentrer sur une interprétation populaire de la nationalité congolaise comme étant « une et exclusive », interprétation considérée comme sapant les efforts de la loi, davantage inclusive. Si on pourrait comprendre cette formulation comme interdisant les nationalités multiples, elle reflète en fait l'idée que la nationalité congolaise est incompatible avec d'autres allégeances nationales ou d'autres allégeances ethniques transfrontalières. Le fait qu'il s'agisse de l'élément le plus généralement accessible de la loi n'est pas surprenant – c'est une disposition qui a survécu à de multiples itérations de la législation nationale. L'évolution récente de la loi, qui a ajouté le mot « nationalités » à la définition des groupes qui devraient être considérés comme membres de la communauté nationale s'ils étaient présents sur le territoire au moment de l'indépendance, a été moins bien intégrée. Même si cet ajout visait à clarifier l'inclusion de la population parlant le kinyarwanda présente à l'époque, mélangeant toute nationalité rwandaise présumée, il ne semble pas avoir été intégré en pratique. Cette interprétation à plusieurs niveaux de l'identité nationale a dans le même temps été exacerbée par un conflit largement considéré comme importé de l'extérieur, et a été le contexte dans lequel le conflit a pris racine et s'est développé.

Il n'est donc pas surprenant que lorsqu'on les interroge sur leur identité nationale, les personnes participant à l'étude soient un peu sur la défensive en nous disant qu'elles sont Congolaises car elles sont nées en RDC. « Etre congolais, c'est être né et vivre au Congo »,¹⁴³ « Je suis né au Congo, donc je suis et resterai Congolais »,¹⁴⁴ « Je suis Bwisha mais je suis né au Congo et je suis donc Congolais... Je suis né au Congo et je me sens chez moi, comme tous les Congolais »,¹⁴⁵ « Je suis Congolais comme le sont tous ceux qui

¹⁴¹ Entretien avec un homme vivant à Bishange, Masisi, 19 juin 2009.

¹⁴² Entretien avec une femme congolaise, Bishange, Masisi, 21 juin 2009.

¹⁴³ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

¹⁴⁴ Entretien avec un homme congolais, camp de Ngarama, Nakivale, 19 mai 2009.

¹⁴⁵ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

vivent ici et parlent le kinyabwisha. Je suis Congolais aussi parce que mes grands-parents sont nés ici. »¹⁴⁶ De même, une femme qui s'était identifiée comme étant Tutsie au début de l'entretien en racontant comment son mari avait été tué par des *Interahamwes*, a déclaré : « Je suis née et j'ai grandi au Congo, comme mes parents. C'est le plus grand droit que j'ai. »¹⁴⁷ De nombreuses personnes parlant le kinyarwanda ont souligné l'impact négatif que le conflit a eu sur la manière dont elles sont perçues dans le contexte congolais : « Vous savez, au Congo les Hutus sont des Banyabwishas et les Tutsis des Banyamulenges. Mais je préfère être identifié comme un Munyabwisha et non comme un Hutu, et que les Tutsis soient identifiés comme des Banyamulenges. C'est mieux qu'être Hutu ou Tutsi. Nous devrions laisser ces noms pour le Rwanda parce qu'ils sont de mauvais augures. »¹⁴⁸ En d'autres termes, ces personnes cherchent à redéfinir certaines allégeances ethniques de manière à les rendre compatibles avec le discours national congolais sur l'identité. Se prétendre « Munyabwisha », par exemple, permet de conserver un caractère ethnique fort tout en rompant le lien transfrontalier avec l'identité hutue. Cette définition plus étroite s'adapte plus facilement au contexte national congolais qui n'accepte pas les allégeances multiples.

S'il y a un fort sentiment d'hostilité envers les personnes qui ont des allégeances multiples (qu'elles démontrent en soutenant des milices ethniquement alignées), de nombreuses personnes interrogées ont suggéré que les populations parlant le kinyarwanda pourraient être légitimement reconnues comme Congolaises à condition qu'elles renoncent à leurs liens ethniques transfrontaliers. L'identité congolaise est donc non seulement considérée comme une solution potentielle à la violence (une alternative aux considérations ethniques destructrices) mais aussi comme un moyen pour les individus de prendre de la distance par rapport à ce qui se passe. En effet, malgré le fort sentiment anti-Rwandais, les entretiens ont montré qu'il existe un large consensus sur la différence entre un Hutu/Tutsi rwandais et un Hutu/Tutsi congolais et sur le fait que tous les civils du Nord-Kivu ont souffert de la guerre, indépendamment de leurs origines ethniques. Dans ce contexte, comme nous l'avons dit, tout le monde s'accordait sur la nécessité pour les FDLR de retourner au Rwanda, mais il était généralement admis que les combattants du CNDP pourraient rester en RDC à condition qu'ils cessent les combats et donc de s'identifier en fonction de logiques ethniques. Comme le disait une femme, « cette guerre ne pourra s'achever que lorsque les Tutsis accepteront de rester sous l'autorité du gouvernement congolais et de cesser le tribalisme ». ¹⁴⁹

L'échec de l'Etat

Si l'affirmation de la nationalité congolaise pourrait prouver que quelqu'un n'est pas rwandais ou étranger (et que cette personne ne fait donc pas partie du conflit), il a été également reconnu que la citoyenneté ne se traduit pas automatiquement par la reconnaissance des droits. Cet échec à respecter les droits contribue à la fragmentation de la communauté. En théorie, l'identité congolaise est une bonne idée mais en pratique elle ne parvient pas à fournir beaucoup des éléments basiques de la citoyenneté effective. La mesure dans laquelle l'identité nationale congolaise est liée au bon fonctionnement de l'Etat est remise en question. Comme l'a souligné une femme dans le Rutshuru, « En tant que Congolaise, je n'ai même pas le droit de gagner ma vie. On peut avoir envie de faire quelque chose, mais on ne le fait pas car on n'est pas en sécurité. Penser que je suis Congolaise m'a posé problème. »¹⁵⁰ Un homme a rajouté, « Nous sommes Congolais, et malgré cela nous souffrons parce qu'il n'y a pas d'autre travail que l'agriculture et nous

¹⁴⁶ Entretien avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹⁴⁷ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹⁴⁸ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁴⁹ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

¹⁵⁰ Entretien avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 24 juin 2009.

souffrons aussi parce que depuis ma naissance, je n'ai jamais arrêté de fuir en raison de l'insécurité. »¹⁵¹ La nationalité n'a pas accordé aux personnes la protection dont elles estiment avoir droit. Et c'est cette absence de protection qui a forcé les gens à créer leurs propres mécanismes de protection basés sur des considérations locales et ethniques. Comme l'a indiqué un homme vivant dans le Rutshuru :

Je suis Congolais mais on me refuse ce droit. Certaines personnes disent qu'il y a la paix au Congo mais pouvez-vous avoir la paix lorsque vous ne pouvez pas rentrer chez vous, lorsque les soldats pensent qu'ils doivent être entretenus par la population locale parce que le gouvernement ne peut pas les payer et assurer leurs besoins ?¹⁵²

« Les personnes que vous pensez chargées de vous protéger sont celles qui vous pillent et vous tuent – comment peut-on dire qu'il y a une structure politique ? »¹⁵³ L'armée nationale ne manque pas seulement de protéger la population civile, elle lui demande aussi de la nourrir. Mal payée, mal formée, partisane et démoralisée (sans parler du fait qu'elle est composée d'anciens membres de milices), il y a peu d'espoir que l'armée nationale mette en place le système basique de sécurité que l'État est chargé de fournir au minimum.

Ce manque chronique de protection, qui a permis que la population civile soit pillée par de nombreux groupes de miliciens, qu'elle soit victime de violences et soit forcée de fuir, reflète une crise de la gouvernance. De nombreuses personnes interrogées ne considèrent pas seulement que l'État a échoué dans sa mission de protection des civils, mais qu'il est directement responsable de la violence. Comme l'a déclaré un jeune réfugié :

Ce sont le président et le gouvernement qui détruisent le Congo. Les forces armées doivent être sensibilisées et le président doit changer d'attitude parce que ce sont justement eux qui posent problème. Vous imaginez, un soldat peut tirer sur n'importe qui, placer des barrages routiers pour extorquer de l'argent aux civils, et rien ne lui arrive.¹⁵⁴

En effet, le fait que les changements politiques au niveau national n'aient rien résolu est largement reconnu ; au contraire, pour beaucoup, ils n'ont fait qu'aggraver la situation : de nombreuses personnes interrogées nous ont dit que la vie était meilleure sous l'ancien président Mobutu. Tristement connu pour son statut d'État en faillite, cela soulève des questions sur ce que cela signifie d'être Congolais. Comme le dit un homme, « je pensais qu'en discutant, qu'en se mettant d'accord et qu'en organisant des élections, le problème aurait été résolu, mais après les élections le conflit perdure. »¹⁵⁵ Comme le souligne un homme, le gouvernement national basé à Kinshasa continue à échouer : « Si vous demandez aux politiciens ce que cela signifie d'être Congolais, ils peuvent vous le dire – ils ont une bonne raison de l'être. »¹⁵⁶ Au contraire, les structures du pouvoir local – considérées comme partisans, ethniquement alignées et non démocratiques – continuent à dominer. « Il n'y a pas de loi dans les zones rurales. J'ai entendu dire qu'il y en a dans les villes, mais pas dans les villages. »¹⁵⁷ Un autre homme ajoute, lorsqu'on lui demande si les

¹⁵¹ Entretien avec une femme congolaise, Masisi Centre, 19 juin 2009.

¹⁵² Entretien avec un homme congolais, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹⁵³ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁵⁴ Entretien avec un homme congolais, Nakivale (camp nouveau Congo), 18 mai 2009.

¹⁵⁵ Entretien avec un homme congolais, Kiwanja, Rutshuru, 24 juin 2009.

¹⁵⁶ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 28 mai 2009.

¹⁵⁷ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

structures du gouvernement local le représentent, « elles ne nous représentent pas – elles mangent nos poulets mais ne font rien. Elles sont corrompus. Je veux juste qu'il y ait un Etat de droit au Congo ». ¹⁵⁸

Ces perceptions reflètent à quel point ceux qui vivent au Nord-Kivu (ou ceux qui l'ont fui) perçoivent le potentiel (mais non pas la réalité) d'une identité congolaise fonctionnelle – une identité qui remplacerait en quelque sorte l'actuelle fragmentation qui se révèle être si profondément destructrice. Pourtant, du fait de l'échec fondamental de l'Etat, sa mise en place pratique reste illusoire.

Le retour

Dans ce contexte, la perspective d'un retour durable des personnes déplacées (tant dans les plus récents combats qu'avant) et la possibilité d'accéder à leurs terres est toujours remise en question. Même si beaucoup sont rentrés, leur situation reste instable et il y a de nouvelles vagues de déplacement. Beaucoup de personnes ont insisté sur le fait que non seulement elles espèrent bientôt retourner chez elles, mais qu'elles ont l'intention de retourner à l'endroit qu'elles ont dû quitter (même celles interrogées dans le Rutshuru et qui se sont déplacées depuis plus d'une décennie). ¹⁵⁹ Toutefois, beaucoup ont conscience des problèmes auxquels elles pourraient être confrontées. Comme l'a déclaré un jeune homme interrogé à Masisi sur ce qui est arrivé à sa terre durant son absence, « elle est un champ de bataille pour les FDLR et le gouvernement. » ¹⁶⁰ Cela a été repris par de nombreux informateurs, en particulier ceux de Masisi, où les terres ont apparemment été reprises par des éleveurs à grande échelle et des membres du CNDP. D'autres ont évoqué le fait que leurs maisons ont été incendiées par les FDLR et qu'ils n'ont nulle part où aller.

Il y a un sentiment particulier de peur suscité par la possibilité « d'infiltration » d'éléments « rwandais » dans le contexte des processus de retour. Le représentant d'une agence des Nations unies qui a étudié la question du retour du Kivu a par exemple expliqué que les chefs locaux étaient réticents à accepter le retour de ceux qui n'avaient pas, ou dont les parents n'avaient pas, auparavant résidé sur leurs territoires. Les rumeurs d'arrivées spontanées en provenance du Rwanda et de vente de pièces d'identité de réfugiés au Rwanda ont alimenté une atmosphère de paranoïa sur un retour potentiel. ¹⁶¹

Dans l'ensemble, tout le monde a conscience qu'il ne va pas être facile de réclamer des terres au moment du retour, et le potentiel pour que des conflits sur les terres (ré)apparaissent est grand. Un homme a parlé de trois types de rapatriés : ceux qui ont fui après avoir vendu leurs biens, ceux qui ont fui mais qui ont laissé à quelqu'un le soin de s'occuper de leurs terres et ceux qui ont fui sans laisser personne les surveiller.

Ceux qui ont vendu leurs biens peuvent revenir et prétendre qu'ils ont laissé leurs biens derrière eux en partant alors qu'en fait ils n'ont plus rien. Ça créera des problèmes et ça concerne principalement les Tutsis qui sont partis au Rwanda après la chute de Habyarimana et qui souhaitent retrouver leur lieu d'habitation qu'ils avaient avant qu'ils ne fuient au Congo. L'autre groupe qui aura de gros problèmes est celui qui a quitté ses terres sans que personne n'en prenne soin. Les chefs dirigeants locaux s'entendent alors avec des gens qui ont de l'argent et vendent illégalement ces parcelles de terres. Ce sont les deux catégories qui vont poser problème. ¹⁶²

¹⁵⁸ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 29 mai 2009.

¹⁵⁹ Par exemple, entretien avec une femme congolaise, Kiwanja, Rutshuru, 23 juin 2009.

¹⁶⁰ Entretien avec un homme congolais, Masisi centre, 19 juin 2009.

¹⁶¹ Entretien avec un représentant d'agence des nations unies, Goma, 19 novembre 2009.

¹⁶² Entretien avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

On a souvent fait référence à la première catégorie de personnes qui ont vendu leurs terres après le génocide et sont allées au Rwanda. En effet, beaucoup ont identifié le retour de ceux qui avaient déménagé au Rwanda au milieu des années 1990 comme un facteur pouvant déclencher un nouveau cycle de conflit, même s'il est difficile de savoir si ces groupes ont vraiment l'intention de rentrer. Le fait que ce groupe soit connu pour être majoritairement tutsi souligne encore une notion « d'invasion » rwandaise, comme en témoigne les liens ethniques transfrontaliers entre les Tutsis congolais et rwandais. Par exemple, dans les camps de déplacés non loin de Goma, les gens ont parlé de leur peur que ces réfugiés (qui vivraient apparemment encore au Rwanda) se réinstallent au Nord-Kivu avant qu'eux-même ne puissent rentrer chez eux et qu'ils perdent ainsi leurs terres.¹⁶³ En effet, de nombreuses personnes interrogées (en particulier celles vivant dans des camps de déplacés internes non loin de Goma) ont manifesté une véritable hostilité à l'idée du retour potentiel des réfugiés et ont insisté sur le fait qu'elles devraient être autorisées à rentrer chez elles en premier, afin de sécuriser leurs terres. Même celles qui avaient laissé leurs terres sous la protection de quelqu'un craignaient de ne pas pouvoir les récupérer.¹⁶⁴ Dans la collectivité de Bashali, par exemple, la population n'hésite pas à protester en disant que les Tutsis congolais ne sont pas en train de retourner chez eux, mais d'être transplantés. Cette même crainte a été réitérée par un homme déplacé vivant dans le Rutshuru :

Le seul problème auquel nous serons confrontés [au moment du retour] est celui des personnes qui reviendront après avoir vendu leurs terres, en particulier celles qui sont allées au Rwanda (les personnes parlant le kinyarwanda). Ils vont vouloir revendiquer des terres et ce sont eux qui vont occasionner de sérieux problèmes – c'est ce que leurs frères nous disent : « *ukumukatala ukisema sii Mukongo mani, yeye atakutawala mu lisasi* » [« Si vous refusez de le reconnaître comme étant Congolais, il s'imposera par la force. »] Ils veulent devenir Congolais par la force et c'est pourquoi le retour de ces gens-là peut signifier qu'il n'y en aura pas de paix du tout au Congo.¹⁶⁵

Ce débat montre à nouveau à quel point la nationalité et le territoire sont liés pour exclure ceux qui sont considérés comme ayant en quelque sorte perdu le droit d'être congolais. Il souligne à nouveau la question cruciale de la reconnaissance et de l'affirmation du droit à la nationalité dans un contexte objectif et légal, plutôt que ceux subjectifs qui ont dominé par le passé.

C'est pourquoi s'il est important (voire vital) de résoudre la question de la présence des FDLR pour ramener la paix, les divisions locales au sein des communautés doivent être traitées simultanément afin d'éviter une nouvelle flambée de violence, en particulier au moment du retour. Comme l'a dit une femme : « Je sais que la paix au Congo est toujours temporaire ». ¹⁶⁶ Cette perception reflète le fait largement admis qu'aussi longtemps que des formes de pouvoir locales, partisans et non contrôlés domineront l'accès aux ressources, il sera impossible d'installer une paix durable. Néanmoins, les personnes interrogées ont largement reconnu que la stratégie militaire actuellement déployée par les gouvernements de la RDC et du Rwanda pour neutraliser les milices va inévitablement échouer : il n'y a pas de solution militaire à l'actuelle insurrection des FDLR. Comme le dit un homme, « s'ils pensent qu'ils vont vaincre les *Interahamwes* par les armes, cela ne sera pas possible parce que le Congo est grand, avec beaucoup de forêts et que les

¹⁶³ Discussion en groupe avec six déplacées, camp de déplacées de Bulengo, Goma, 15 juin 2009.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Entretien avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹⁶⁶ Entretien avec une femme congolaise, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 31 mai 2009.

Interahamwes les connaissent parfaitement. »¹⁶⁷ A côté de ça, les FDLR font des ravages sur une population civile sans protection.

En effet, si l'Etat a échoué, il était reconnu qu'un changement politique peut régler les divisions et mettre de un terme aux articulations partisans du pouvoir :

Je pense que tous les différents groupes ont besoin de se réunir pour se mettre d'accord sur une position et adapter les lois afin qu'elles puissent être utilisées pour protéger le peuple. Puis, il faut aussi des personnes disciplinées pour appliquer les lois. Peut-être qu'après cela les conflits tribaux cesseront puisque toutes les factions devront respecter cette position et lois communes.¹⁶⁸

Donc au niveau local, les entretiens soulignent qu'il faut une résolution politique et régionale de cette guerre. « Cette guerre ne prendra fin que lorsque le Congo parviendra à un accord avec le Rwanda et signera un accord pour mettre fin au tribalisme. Élire un bon président aidera également à mettre fin à la guerre... A cause de cette guerre, les gens se voient comme des ennemis. »¹⁶⁹ Comme l'a dit un autre homme : « Il faut que toutes les unités administratives locales fassent de vraies élections. Cela devrait être ouvert à tous ceux qui ont l'intention de lutter, pas seulement à des tribus spécifiques. »¹⁷⁰

¹⁶⁷ Entretien avec un homme congolais, Kinyandonyi, Rutshuru, 25 juin 2009.

¹⁶⁸ Entretien avec un homme congolais, camp de transit de Nyakabande, Kisoro, 25 mai 2009.

¹⁶⁹ Entretien avec un homme congolais, camp de Ngarama, Nakivale, 20 mai 2009.

¹⁷⁰ Entretien avec un homme congolais, camp de Ngarama, Makivale, 19 mai 2009.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'analyser le conflit et ses possibles résolutions en empruntant la perspective des personnes déplacées. Elle s'est spécifiquement concentrée sur des problématiques liées à l'identité et sur la façon dont les identités déterminent l'inclusion et l'exclusion des différents groupes (une tendance qui constitue une cause fondamentale du conflit dans la région). L'un des aspects qui s'en dégagent est que bon nombre des problèmes à l'origine du conflit sont susceptibles de réapparaître lors du retour des personnes déplacées.

Quelle est donc la voie à suivre ? Si un bon fonctionnement politique du pouvoir reposant sur une compréhension juste de la nationalité congolaise fait effectivement partie de la solution, que nous montre cette étude sur la voie à suivre pour atteindre ce but, aussi idéaliste qu'il puisse paraître ? Ce qui est sûr, c'est que l'échec de l'Etat congolais est un fait bien établi. Pourtant, sa valeur théorique est reconnue par ceux qui ont été victimes de cet échec. Cela peut paraître un peu obstiné, mais ça offre un certain degré d'espoir.

Les discussions reviennent une fois de plus sur la question de l'identité et de la nationalité. Alors que la loi de 2004 sur la nationalité résout cette question fondamentale en reconnaissant *en théorie* le droit d'appartenance de beaucoup de groupes à qui il est contesté, les conclusions ont clairement montré que son application et sa capacité à générer de véritables changements à l'échelle locale ne sont pas une réalité. Jackson, dans une critique de cette nouvelle loi, identifie un certain nombre de préoccupations¹⁷¹ qui fournissent un cadre intéressant pour analyser le manque d'impact de la loi depuis son entrée en vigueur.

Tout d'abord, même si elle touche beaucoup plus de monde, la loi actuelle de 2004 sur la citoyenneté se base encore sur les groupes ethniques et l'identification de liens historiques avec le territoire comme principale condition pour l'acquisition de la citoyenneté, conservant ainsi la philosophie de l'ethnicité en tant que base de l'appartenance nationale.¹⁷² Comme l'ont démontré les données, s'appuyer sur l'identité ethnique et sur l'interprétation de l'histoire pour déterminer l'appartenance nationale s'est révélé être très problématique : au lieu de permettre à l'ethnicité d'être à la fois fluide et subjective en dehors des limites de l'attribution de la citoyenneté, elle oblige les identités ethniques à dessiner des frontières dures et agressives (sous la forme, dans ce cas, de milices basées sur des considérations ethniques qui se sont formées en opposition les unes aux autres) afin d'imposer violemment la différence dans la lutte pour le pouvoir, la terre et la survie. Chaque mort occasionné par l'un de ces groupes souligne et approfondit les divisions entre les groupes ethniques et polarise le débat. La mesure dans laquelle l'ethnicité a été assimilée à la violence a aussi, dans une certaine mesure, tué des expressions positives et des articulations de cette forme particulière de perception de l'appartenance locale. L'expression ethnique de l'identité doit être mise de côté et être indépendante de la nationalité : l'ethnicité ne devrait pas être utilisée pour exclure la nationalité, ou ne devrait pas y être subordonnée. *Toutefois, tant que les questions de nationalité et d'ethnicité seront liées, il est probable que les conflits et les risques de conflit se poursuivent.*

¹⁷¹ Comme l'a souligné Jackson, l'adoption de la loi est le résultat d'un compromis entre, d'une part, la pression exercée par des groupes internationaux et quelques organisations de la société civile locale pour une loi plus inclusive et d'autre part une opposition considérable à la nouvelle loi du parlement transitionnel. Tandis que l'Assemblée Nationale a approuvé la loi toute entière, le Sénat n'a pas approuvé l'article 6 selon lequel « est congolais d'origine toute personne appartenant aux groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance. » Toutefois, dans la Constitution Transitionnelle, cette version de la loi en entier, dont l'article 6, était acceptée et est entrée en vigueur. Jackson, 2007, p. 489, emphase de l'auteur.

¹⁷² Jackson, 2007, p. 492.

Ensuite (et c'est étroitement en lien avec ce qui vient d'être dit), Jackson se fonde sur la célèbre distinction de Mamdani entre « citoyenneté civique » et « citoyenneté ethnique »¹⁷³ pour analyser les interactions entre les formes de pouvoir et d'appartenance coutumières (ou locales) et civiques (ou nationales). Comme nous l'avons vu, les définitions de l'identité congolaise sont fondamentales pour ce qui est de la légitimité locale, qui, à son tour, garantit un accès au pouvoir local et donc aux ressources. Comme le montrent les résultats, la terre est un point de pression particulièrement important à cet égard : elle est souvent obtenue et légitimée par le biais de revendications « coutumières », laissant la possession des terres vulnérable à l'évolution des pouvoirs coutumiers, eux-mêmes influencés par la détermination de la citoyenneté au niveau national. C'est aussi une question cruciale en ce qui concerne la possibilité pour les personnes déplacées de rentrer chez elles. *Les formes de gouvernance démocratiques locales doivent donc être un moyen de diffuser plutôt que de renforcer les bases du pouvoir local qui fonctionne trop souvent de façon partisane et selon des logiques ethniques. Cela déterminera alors un accès équitable aux ressources.*

Enfin, bien que la reconnaissance de la citoyenneté juridique soit un premier pas positif et important, elle doit cependant être considérée comme n'étant qu'une partie du processus sur la question de la citoyenneté. Les gens doivent non seulement être Congolais à un niveau abstrait ou juridique, mais aussi se sentir Congolais – ce qui, en pratique, est en lien direct avec la possibilité de jouir pleinement de ses droits et inclut la reconnaissance par les autres qu'un individu est véritablement Congolais et à un droit d'appartenance.¹⁷⁴ *Comme l'ont montré les résultats, il faut plus qu'un changement de la loi pour que la citoyenneté offre une sécurité physique et humaine, ou pour que les gens et les communautés puissent assurer leurs droits et voir leur « droit d'avoir des droits » acceptés par les autres.*¹⁷⁵

Le préjudice actuel que subissent les personnes parlant le kinyarwanda est une vraie barrière à cela : on leur attribue trop souvent la responsabilité des atrocités commises au cours de la guerre et les cycles de conflits qui ont suivi. La mesure dans laquelle le Rwanda (et par association les personnes parlant le kinyarwanda) est tenu responsable des violences a maintenu des lignes de fracture importantes entre et au sein des communautés. Cette perception a constamment été renforcée à la fois par la présence continue des *Interahamwes* dans la région, largement et honteusement connus pour leurs actes de génocide, et par la crainte que le CNDP se regroupe et relance la guerre.

Les défis actuels auxquels font face la RDC sont considérables : un Etat faible, une armée démoralisée et peu obéissante, des milices acculées cachées dans une forêt impénétrable et des centaines de milliers de civils déplacés et traumatisés. Des solutions doivent être rapidement trouvées et mises en œuvre non seulement pour ceux qui vivent en RDC, mais aussi pour la stabilité de toute la région.

Dans ce contexte, une partie de la solution à ces violences résiderait dans un processus à travers lequel il pourrait y avoir une véritable prise de conscience de la citoyenneté des populations de la région. Toutefois,

¹⁷³ Ibid. La citoyenneté civique représente la nationalité donnée par la constitution, avec les droits individuels dans les sphères politiques et civiques, et la citoyenneté ethnique représente la reconnaissance formelle d'appartenance à une collectivité basée sur le parentage avec le droit d'être gouverné par sa propre « administration autochtone ». (M. Mamdani, 2001. *When Victims Become Killers : Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda*. Princeton: Princeton University Press).

¹⁷⁴ S'inspirant du travail de Greenhouse, Jackson parle de la « citoyenneté empirique », à savoir la mesure dans laquelle les catégories d'appartenance sont liées à l'expérience vécue des individus et des groupes. (C. Greenhouse, 1999. "Commentary on the symposium on citizenship and its alterities." *Political and Legal Anthropology Review*, 22 (2), pp. 104 – 109. Sited in Jackson, 2007, p. 494.)

¹⁷⁵ Hannah Arendt, 1986, *The Origins of Totalitarianism*. Andre Deutsch, pp. 295-296.

comme cela a été souligné dans les entretiens, la citoyenneté doit se construire sur la base de quelque chose de plus solide qu'un État faible – exprimé à travers les structures partisans du pouvoir et les déplacements massifs provoqués par un manque de protection de la part de l'État. En plus de la nécessité urgente de démilitariser la région, la stabilité à long terme ne sera assurée que par une reconstruction de l'État tant au niveau local que national : les bases du pouvoir local doivent devenir véritablement démocratiques et pouvoir interagir avec les processus nationaux – et vice versa. Cela va créer le contexte dans lequel la citoyenneté peut ne pas être sujette à des considérations ethniques afin de permettre aux identités ethniques – et à d'autres formes d'allégeance locales – d'exister librement parallèlement à des considérations centrées sur l'État de l'appartenance. C'est dans ce contexte seulement que les réfugiés et personnes déplacées pourront rentrer chez eux sans la crainte de faire face à de nouveaux déplacements.

BIBLIOGRAPHIE

AfriMAP et l'Open Society Initiative for Southern Africa, 2009: "The Democratic Republic of Congo: Military justice and human rights – An urgent need to complete reforms."

Arendt, H. 1986, *The Origins of Totalitarianism*. Andre Deutsch, pp. 295–296.

Congo Advocacy Coalition. "DR Congo: Civilian Cost of Military Operation is Unacceptable." 13 octobre 2009.

Crisis Group, mai 2009. "Congo: Five Priorities for a Peacebuilding Strategy." Crisis Group Africa Report, N° 150, 11 mai 2009.

Crisis Group, juillet 2009. "Congo: Une Stratégie Global pour Désarmer les FDLR," 9 juillet 2009.

De Boeck, F. 1996. "Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaire." (*In* R. Werbner and T. Ranger (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*. London and New Jersey: Zed Books, p. 75 – 105).

Global Witness, "Faced with a gun, what can you do?" 21 juillet 2009.

Greenhouse, C. 1999. "Commentary on the symposium on citizenship and its alterities." *Political and Legal Anthropology Review*, 22 (2), pp. 104 – 109. Sited in Jackson, 2007, p. 494.

Harrington, J. 2007. "Voiding Human Rights: Citizenship and Discrimination in Africa". Human Rights and Justice Sector Reform in Africa, Open Society Justice Initiative, p. 23 – 28.

Human Rights Centre, Payson Centre for International Development and the International Centre for Transitional Justice, 2008. "Living With Fear: A Population-based Survey on Attitudes About Peace, Justice, and Social Reconstruction in Eastern Democratic Republic of Congo", août.

Human Rights Watch, 2009. "DR Congo: Rwandan Rebels Slaughter Over 100 Civilians: Congolese and Rwandan Forces Should Make Protecting Civilians a Priority." 13 février 2009.

Internal Displacement Monitoring Centre, Country Statistics, Democratic Republic of Congo. [http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/\(httpEnvelopes\)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument](http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/(httpEnvelopes)/284C1F5D47F21077C1257609005516C2?OpenDocument)

International Alert, 2007, "Peacebuilding in Eastern DRC: Improving EU Support for Economic Recovery."

International Crisis Group, "Conflict History: DR Congo," November 2006, available at http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?action=conflict_search&l=1&t=1&c_country=37

Jackson, S. 2007. "Of "Doubtful Nationality": Political Manipulation of Citizenship in the D.R. Congo." *Citizenship Studies*, Vol. 11, N° 5, novembre, pp. 481 – 500.

Jackson, S. 2006. "Sons of Which Soil? The Language and Politics of Autochthony in Eastern D.R.Congo." *African Studies Review*, 49(2): 95–123.

Mamdani, M. 1997. "Understanding the Crisis in Kivu: Report of the CODESRIA Mission to the Democratic Republic of Congo." Monograph Series 1/2001, septembre.

Mamdani, M. 2001. *When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda*. Princeton: Princeton University Press.)

Manby, B. 2009, *Struggles for Citizenship in Africa*. Zed Books: London, New York.

Mararo, Bucyalimwe. 1997. "Land, Power, and Ethnic Conflict in Masisi (Congo–Kinshasa), 1940s – 1994." *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 30, N° 3, pp. 503 – 538.

Ministère du Plan de la République Démocratique du Congo, "Monographie de Nord-Kivu," mars 2005.

Mugangu Matabaro, S. «La crise foncière à l'Est de la RDC, in l'Afrique des grands lacs», annuaire 2007–2008.

Newbury, C. 1993, *The Cohesion of Oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860 – 1960*. New York: Columbia University Press.

Newbury, D. 1999, "History, identity and politics in Central Africa." Paper presented to the Annual Meeting of the American Anthropological Association, Chicago.

Open Society Justice Initiative, 2007. "More Primitive than Torture: Statelessness and Arbitrary Denial of Citizenship in Africa – A Call to Action." Background Briefing for Africa Programming Advisory Committee Meeting. Kampala, Ouganda, février.

Reyntjens, F. 2001. "Briefing: The Democratic Republic of Congo, from Kabila to Kabila." *African Affairs* (2001), 100, pp. 311 – 317.

Conseil de Sécurité des Nations unies, 12 décembre 2008. "Letter dated 10 December 2008 from the Chairman of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of Congo addressed to the president of the Security Council."

INTERNATIONAL REFUGEE RIGHTS INITIATIVE

L'International Refugee Rights Initiative (IRRI) est une organisation qui se consacre à la protection des droits de ceux qui sont obligés de fuir de par le monde. IRRI fonde ses recherches et son plaidoyer sur les droits accordés aux personnes déplacées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et s'évertue à rendre ces garanties effectives au niveau local. Basée à New York et à Kampala, l'IRRI agit comme un pont entre les défenseurs locaux et la communauté internationale, et permet ainsi que la connaissance locale influe sur l'évolution internationale et aide les activistes locaux à intégrer l'implication des politiques régionales et mondiales dans leur travail.

www.refugee-rights.org

SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCIL

Le Social Science Research Council (SSRC) fait de l'innovation, développe des réseaux interdisciplinaires et internationaux, et concentre ses recherches sur des questions publiques importantes. Depuis sa création en 1994, le Programme de Migration du SSRC a eu pour principal objectif le renforcement des études internationales sur la migration. Sa stratégie de consolidation a été de recruter des jeunes, des universitaires prometteurs sur le terrain, de mettre en rapport les universitaires avec des intérêts thématiques partagés entre les disciplines, et de rapprocher les spécialistes en sciences sociales avec d'autres chercheurs, les professions libérales, et le secteur non lucratif. L'objectif du programme de migration du SSRC "Migration Forcée et Droits Humains" a consisté à explorer comment un cadre international des droits humains pourrait être utilisé en collaboration avec les universitaires et les praticiens du droit international humanitaire et les organisations de droits humains afin de développer de nouveaux concepts et programmes visant à améliorer la protection des victimes de la migration forcée en Afrique.

www.ssrc.org